

Séance de l'après-midi du 10 septembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président  
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS  
À THETFORD MINES, KINNEAR'S MILLS ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF  
PAR 3Ci ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 10 septembre 2009 à 13h 30  
Club Aramis  
912, chemin Mont-Granit Ouest  
Thetford Mines

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2009

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. NICOLAS RODRIGUE (par courriel) .....	7
Mme LOUISE SAILLANT.....	9
M. JEAN BÉDARD .....	14
Mme MARISOL BROCHU .....	21
M. THOMY BRIÈRE .....	24
Mme GAÉTANE TRÉPANIÉRIE.....	26
M. STÉPHANE LACHANCE.....	29
M. RICHARD LAPOINTE.....	37
Mme LOUISE SAILLANT.....	39
Mme MARISOL BROCHU .....	45
M. JEAN BÉDARD .....	49
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. THOMY BRIÈRE .....	54
M. JEAN MALO .....	56
M. STÉPHANE LACHANCE.....	63
M. RICHARD LAPOINTE.....	67
M. JEAN BÉDARD .....	71
Mme MONIQUE LAPLANTE .....	81
Mme LOUISE SAILLANT.....	85
M. JEAN MALO .....	87
Mme LOUISE SAILLANT (suite).....	98
M. STÉPHANE LACHANCE.....	101
M. CHRISTIAN NOËL.....	103

---

**SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2009**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement du Parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance?

15 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

15

Oui effectivement, monsieur le Président, nous avons déposé les différentes présentations, notamment au niveau des simulations visuelles de madame Laurin et de monsieur Vincent, et on a aussi déposé quelques fiches d'explications techniques que monsieur Demers nous a exposées, notamment au niveau de l'eau potable et quelques autres éléments, les effets stroboscopiques, et peut-être deux (2) autres. Ça a été déposé hier.

20

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

25

Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents ou souhaitez-vous déposer certains documents, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

30 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Non, on n'avait rien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

35

Du côté des Ressources naturelles et de la Faune?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

40

Monsieur le Président, on n'a pas de document additionnel. Par contre, j'ai contacté madame Sylvie Desjardins, compte tenu que c'est elle la responsable des aménagements fauniques pour le cerf de Virginie.

45 On a révisé le dossier ce matin, le dossier qu'on a discuté hier, étant la réponse à la question de madame Blais, la dernière intervenante.

Effectivement, j'ai vérifié en premier lieu si madame Desjardins avait vu le document, les réponses qui avaient été faites par le promoteur et elle n'avait pas pris connaissance du document.

50 Au moment où c'est rentré, madame Desjardins était en congé de plusieurs semaines, donc on suppose que c'est le problème qui est issu de cette situation-là.

55 On a quand même repassé le dossier ensemble ce matin, et madame Desjardins est prête à accepter les travaux tels que décrits par le promoteur. Et de même les mesures de mitigation dont on a parlé hier, la signalisation, déneigement l'hiver, ces choses-là, ainsi que la période de coupe lui convient également.

60 Donc on peut dire qu'on est tout à fait d'accord avec les travaux qui vont être faits là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

65 Du côté de la MRC des Appalaches?

**PAR M. JACQUES THIBODEAU:**

Aucun, monsieur le Président.

70

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère de la Santé?

75 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Il y a pas de nouveau document à déposer.

80 Par contre, il y aurait une clarification que j'aimerais apporter, suite à la question qu'il y a eue hier de monsieur Lachance sur les effets stroboscopiques.

85 En fait, une première clarification, c'est qu'hier, monsieur Demers a cité madame Marie Chagnon comme étant une opinion au niveau de Santé publique, et je tiens à rappeler que madame Chagnon avait été contactée par le promoteur, mais on ne lui avait pas nécessairement demandé son autorisation pour être citée à titre de communication personnelle dans l'étude d'impact.

Donc si on souhaite obtenir une opinion du ministère de la Santé ou d'un point de vue de Santé publique, à ce moment-là, comme vous le savez, la question devrait m'être adressée à ce niveau-là. Ça, c'est le premier élément.

90

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc madame Chagnon, ce qui a été cité apparaît où présentement?

95

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

Je pense qu'elle est citée en communication personnelle dans l'étude d'impact.

100

Ça ne veut pas dire que ce que madame Chagnon a dit n'est pas exact, mais toutefois, c'est son opinion comme intervenante au niveau de la Direction régionale de Santé publique de Gaspésie et des Îles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

105

Quand vous dites au niveau de l'étude d'impact, est-ce que c'est dans le PR6 au niveau des réponses des différents ministères?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

110

Non, c'est dans le document principal, si je me trompe pas.

Et toutefois, j'avais mon collègue, André Morasse qui avait adressé une remarque à cet effet-là dans le PR6 concernant les commentaires adressés par les différents ministères.

115

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. La remarque est faite.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

120

Et l'autre élément, c'est concernant les effets stroboscopiques. Bien, si la Commission le souhaite, je pourrais apporter quelques informations pour compléter, dans le fond, l'information qui a été fournie par le promoteur à cet effet-là.

125

C'est de l'information qu'on trouve sur la présentation que j'ai déposée, pour laquelle j'ai présenté seulement la partie sur le bruit, mais il y avait aussi quand même une partie sur les effets stroboscopiques.

130 Alors soit que je vous la présente ou que je vous énumère seulement certains éléments d'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

135 Parce que cet après-midi, on n'a pas prévu de présentation particulière, est-ce qu'il y a des éléments nouveaux?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

140 Bien en fait, il y a par rapport, au niveau de la présentation, il y a par rapport à l'application des critères qui sont appliqués dans différents pays. C'est que présentement, il y a pas nécessairement de consensus au niveau des critères à appliquer pour les mesures de protection au niveau des ombres mouvantes. On parle plus de problème de nuisance associé aux ombres mouvantes, en passant, plutôt qu'aux effets stroboscopiques.

145 Il est vrai qu'il n'y a pas nécessairement d'effet santé à savoir de vraiment de déclenchement de maladie, comme par exemple de crise d'épilepsie. Ça, le consensus est clair à cet effet-là.

150 Par contre, les ombres mouvantes peuvent quand même, dans certaines conditions, représenter une nuisance.

155 Donc il y a différents critères qui sont appliqués, soit au Danemark, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Au Danemark, il y a le critère du cinq cents mètres (500 m) qui est appliqué où là, on considère que l'horizon qui va être projeté ne semblera pas plus poser un problème.

160 En Allemagne, il y a eu un jugement de Cour qui a été établi dans un cas particulier qui établit une limite de projection d'ombres à un maximum de trente (30) heures par année. Donc ça, c'est basé sur un jugement de Cour qui était arbitraire, mais cette règle est devenue une norme en Allemagne.

165 Tandis qu'au Royaume-Uni, il y a une règle qui est établie que la distance minimale entre les éoliennes et les habitations doit être d'environ équivalente à dix (10) fois le diamètre des pales. À cette distance, ce phénomène ne devrait pas créer de problème.

170 Ça, ça l'a amené – il y a aussi des constats qui ont été faits en Suède comme de quoi que l'impact relié aux ombres mouvantes est plus relié à la période du jour et de l'année, et les ombres produites dérangerait plus en soirée d'avril à septembre, notamment pour les habitations qui se trouvent du côté est des éoliennes.

170 Et aux États-Unis, il y a également un sondage qui a été réalisé. Vous verrez la source dans la présentation, auprès de résidents de parcs éoliens en Illinois, qui révèle que quarante et

un pour cent (41 %) des résidents vivant à des distances séparatrices d'un quart ( $\frac{1}{4}$ ) à un demi-mille ( $\frac{1}{2}$ ), soit de quatre cents (400 m) à huit cents mètres (800 m) environ, éprouvent des nuisances dues aux ombres mouvantes.

175

Donc il y a quand même certains éléments qui sont documentés là-dedans.

Ça, ce que ça l'a emmené, dans le fond, c'est que donc au niveau de risque à la santé, je mentionnais que là-dessus, on s'attend pas à ce qu'il y ait de risque, mais...

180

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez, mais là, est-ce que vous faites une présentation présentement?

185

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

Non. En fait, je fais juste relire mes éléments. Mais je conclus en disant, dans le fond, que ça présente pas de problème de santé, mais que ça peut constituer une nuisance.

190

Et à cet effet donc, des modélisations pourraient être utiles justement pour prévoir dans le fond à quel endroit sur le territoire effectivement s'il y a possibilité d'avoir des problèmes, puis éventuellement, d'appliquer des mesures d'atténuation, mesures d'atténuation qui peuvent être soit justement diminution de la production à certaines périodes où ça peut être problématique pour des résidents ou encore, plantation d'arbres ou des mesures de ce type.

195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis quand vous parlez de mesures d'atténuation, est-ce qu'il y a une certaine distance, parce qu'hier, on parlait d'une distance d'environ trois cents mètres (300 m), quand vous parlez de commencer à mettre des mesures d'atténuation, est-ce que dans la littérature que vous avez consultée, il y avait une distance qui était considérée?

200

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

En fait, je voudrais pas faire un parallèle avec le bruit, mais encore là, c'est toujours le problème des cas particuliers.

205

On peut énoncer une règle générale, pour dire, règle générale, il y a pas de problème à trois cents mètres (300 m) ou il y a pas de problème à cinq cents mètres (500 m). Mais il peut y avoir des conditions particulières par rapport à la topographie, à la situation de la résidence qui peut faire qu'une résidence, même qui est dans ces distances-là, peut avoir une nuisance, d'où l'utilité d'une modélisation pour identifier éventuellement ces sources-là.

210

215 C'est certain qu'on peut dire, bien, on va planifier une gestion de plaintes pour régler les  
problèmes plus tard, mais moi, mon opinion par rapport à ça, c'est que présentement, on est à  
l'étape d'évaluation des impacts environnementaux, donc on est à une étape je dirais préventive,  
d'un point de vue santé publique, donc s'il y a des problèmes qui peuvent être identifiés à  
l'avance et qui peuvent faire l'objet de mesures d'atténuation et qui peuvent être communiqués  
220 aux personnes, bien, je pense que c'est des éléments qui, non seulement vont favoriser  
l'acceptabilité du projet, mais qui éventuellement vont peut-être prévenir des problèmes qui  
pourraient survenir plus tard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

225 OK. Merci beaucoup.

Du côté de la Ville de Thetford Mines?

**PAR Mme GINA TURGEON:**

230 Non, aucun document.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

235 Du côté du ministère des Ressources naturelles, on l'a fait avec le porte-parole monsieur  
Latour, ça complète, c'est beau!

240 Donc le registre est ouvert et vous pouvez maintenant vous y inscrire pour venir poser  
des questions.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame  
Poliquin qui est la coordonnatrice qui est située à l'arrière de la salle.

245 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure  
en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules à leurs questions.  
Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

250 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au  
projet. Toutes les questions et toutes les réponses me sont adressées.

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos  
diffamatoire ou attitude méprisante ne sera toléré dans la salle et ce, afin d'assurer un débat  
serein et respectueux.



255 Avant d'appeler le prochain intervenant, nous avons reçu par courrier électronique hier, une question à trois (3) volets qui nous a été acheminée par monsieur Nicolas Rodrigue qui s'adresse au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

260

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**NICOLAS RODRIGUE (par courriel)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265

Monsieur Rodrigue demande – je vais essayer de résumer sa question, parce qu'elle est assez volumineuse – il demande s'il y a des recours juridiques concernant l'application de la Directive 98-01 lorsqu'il y a un dépassement!

270

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Excusez-moi, j'ai perdu le dernier mot, lorsqu'il y a un?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

275

Donc monsieur Nicolas Rodrigue demande s'il y a un recours juridique concernant l'application de la Directive 98-01 lorsqu'il y a un dépassement?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

280

Je vais consulter, un instant.

285

La Note d'instructions 98-01 inclut des critères qui ne sont pas normés, donc il ne s'agit que d'un critère, et lorsqu'on donne un décret incluant ce critère-là, à ce moment-là ça devient une norme, donc plus réglementé.

Mais je crois pas qu'il y ait de recours par rapport, de recours juridique par rapport à ça.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

290

Je peux simplement rajouter que si ça devient une condition de décret, que le critère doit être respecté.

295

À ce moment-là, il y a un aspect juridique à ça. C'est certain qu'il peut y avoir un recours du ministère pour finalement signifier au promoteur qu'il doit respecter les conditions d'autorisation du gouvernement, de son projet, puis c'est ça.

Je pense qu'il y a déjà eu des cas d'ailleurs où ça a été entendu en Cour, à ma connaissance, Mario nous parlait de ça hier.

300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rodrigue a une sous-question évidemment. Il se demande si la Direction régionale est capable d'assurer le suivi des plaintes, particulièrement concernant l'application de la Note?

305

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Dans un premier temps, quand il y a une plainte, souvent ça va être adressé effectivement à la Direction régionale qui, elle, étant dotée d'une direction du contrôle, va aller vérifier la nature de la plainte.

310

Si ça découle d'un projet qui a été autorisé par le gouvernement, donc l'article 31.1 et suivants, c'est certain qu'au central, on va être mis au courant par la Direction régionale, puis à ce moment-là, les actions à prendre vont être prises.

315

Mais habituellement, disons que le suivi des plaintes puis le fait de signifier au promoteur qu'il y a un dépassement, puis qu'il doit prendre les mesures appropriées, c'est la Direction régionale qui s'en occupe. Nous, on est tenu au courant.

320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Et finalement, il demande si le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a l'intention de contre-vérifier les niveaux sonores qui sont enregistrés?

325

**PAR M. DENIS TALBOT:**

C'est des choses qui ont déjà été faites dans le passé dans certains cas, dans certains cas de projets éoliens, entre autres où il y avait une plainte.

330

Bon, on commence par prendre en considération les résultats du programme de suivi. Puis c'est arrivé que des gens de la Direction régionale sont allés faire des contre-vérifications.

335

Puis pour l'instant, il s'est pas avéré que ce qui avait été fait par les promoteurs était pas exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

340

**LOUISE SAILLANT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Paulo Asselin. Il n'est pas dans la salle.

345

Madame Louise Saillant.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

350

Bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour madame Saillant.

355

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le contrat qui lie 3Ci et Hydro-Québec dans ce projet-là, il est public et il est peut être consulté?

360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

365

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, le contrat est public, monsieur le Président, et il est disponible sur le site d'Hydro-Québec.

370

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

J'ai cherché hier, puis j'ai pas réussi à trouver ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375

Vous adressez la question à moi s'il vous plaît.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

380

Oui OK, je m'excuse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y aurait une adresse particulière?

385

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur le Président, c'est soit sur le site du BAPE, Régie de l'énergie, ou Hydro-Québec, mais on peut vous revenir.

390

En fait, c'est malheureux, je crois que la personne qui représente Hydro-Québec n'est pas ici aujourd'hui ou elle l'est peut-être, mais...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395

Non, elle n'est pas ici aujourd'hui.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

400

Donc il est accessible sur Internet, mais on pourra éventuellement vous revenir avec la source exacte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

405

Un instant s'il vous plaît!

Donc on me dit qu'on a le lien sur notre site, vous avez juste à cliquer.

Une de nos analystes va rechercher l'adresse, puis on va vous la communiquer.

410

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

OK, parce que j'ai regardé attentivement, puis j'ai pas trouvé, je m'excuse. OK, alors on va attendre ça, parfait.

415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre deuxième.

420

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

J'allais dire que je suis particulièrement inquiète et sceptique par le fait que certains élus et citoyens de Kinnear's Mills se présentent par les maisons pour faire signer une pétition en

425 faisant miroiter qu'ils auront une réduction de vingt-cinq pour cent (25 %) de taxes et de cinquante pour cent (50 %) la deuxième année, première année vingt-cinq (25 %).

Ça, ça me fait supposer qu'il y a eu des chiffres, mais le maire avait pas l'air vraiment au courant hier quand je l'ai vu à la table.

430 Donc je pose la question suivante! Comme nous n'avons pas de certitude à cette étape, ce montant de quatre cent mille dollars (400 000 \$) est-il variable selon la production ou fixe, indépendamment que les éoliennes produisent à plein régime ou même fonctionnent à cinquante (50 %) ou vingt (20 %) ou fonctionnent pas du tout?

435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

440 Tel qu'on l'a expliqué, monsieur le Président, la distribution se compose de deux (2) composantes: une redevance, une royauté qu'on appelle de mille cinq cents dollars du mégawatt (1500 \$/MW) installé, ainsi qu'une quote-part d'un montant qui est proportionnel aux ventes totales du projet. On parle d'un pour cent (1 %) qui est redistribué aux municipalités, au prorata du nombre d'éoliennes.

445 Donc le quatre cent mille dollars (400 000 \$), on a bien expliqué que c'était une valeur moyenne sur les vingt (20) ans et effectivement, il y a une partie du quatre cent mille (400 000 \$) qui dépend du facteur d'utilisation du parc, si on veut.

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je sais que monsieur le maire est parmi nous cet après-midi, est-ce que vous pourriez prendre place monsieur Bédard, s'il vous plaît?

455 **PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Il a tu dit mille cinq cents dollars du kilowatt (1500 \$/kW) installé qui fonctionne ou pas?

460 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, c'est mille cinq cents dollars du mégawatt (1500 \$/MW) installé, qu'il fonctionne ou pas.

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc est-ce que vous avez des commentaires par rapport à la question, monsieur Bédard?

470 **PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Voudriez-vous répéter la question s'il vous plaît?

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, madame s'est informée des tarifs qui étaient inscrits dans le contrat. Et elle a posé une question aussi si ça allait se traduire en réduction de taxes, elle a entendu parler de cinquante pour cent (50 %), vingt-cinq pour cent (25 %).

480 Est-ce que vous avez des plans par rapport à ça?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

485 Nous autres, ce qu'on a discuté au niveau de la table du conseil de la municipalité, c'est qu'on a parlé de vingt-cinq pour cent (25 %). On n'a jamais parlé de cinquante pour cent (50 %).

Mais par contre, il y a d'autres travaux qu'on doit ajouter à l'intérieur de ça. Mais c'est vingt-cinq pour cent (25 %) qui a été mis sur la table.

490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Hier soir, il y avait une question aussi qui avait été posée par monsieur Malo, à savoir si vous étiez suffisamment informés pour prendre une décision éclairée pour implanter plusieurs éoliennes sur votre territoire.

495

Qu'est-ce que vous auriez à répondre par rapport à la question de monsieur Malo?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

500 OK. La question, est-ce qu'elle m'est posée personnellement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Elle est posée à la Commission pour qu'on puisse interroger la municipalité à cet effet.

505

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

510 Bon, regardez, depuis le début, nous autres, l'information qu'on est allés chercher, c'est au niveau de l'Université de Rimouski lors d'un congrès. Les visites qui ont été faites à Baie-des-Sables et à Saint-Ulric, pour voir c'était quoi un parc éolien.

Est-ce qu'on était vraiment prêts pour prendre une décision! Oui et non.

515 C'est que la problématique d'une petite municipalité comme la mienne, on n'a pas les moyens financiers de s'engager quelqu'un pour nous dicter un peu une ligne de conduite. Je pense que par rapport à ces gros projets là, c'est un gros projet, on est un peu laissés à nous autres mêmes.

C'est un peu ça que je reproche par rapport au dossier.

520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez consulté vos concitoyens par rapport au projet?

525

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

On a fait une demande de consultation lors du Règlement numéro 408, mais les citoyens n'ont pas répondu à la demande.

530

Mais à part de ça, non, on n'a pas eu de...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

535 De quelle façon, puisque vous parlez du règlement, de quelle façon à l'intérieur du règlement vous avez déterminé les distances des éoliennes?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

540 Nous autres, le règlement, ça a été monté par les trois (3) municipalités ensemble, Thetford Mines, la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf et de Kinnebar's Mills. C'est une personne qui est apte à monter des dossiers au niveau des règlements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

545

C'est un professionnel?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Un professionnel, oui.

550

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'était un ingénieur?

555

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Oh, je peux pas dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

560

C'est beau, merci.

Ça va madame Saillant?

565

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Comme ça, cinquante pour cent (50 %), ceux-là qui ont colporté ça aux gens, c'est pas vrai?

570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La réponse, on vient de l'entendre.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

575

Excellent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

580

Merci.

---

**JEAN BÉDARD**

585

J'inviterais maintenant monsieur Jean Bédard.

Bonjour monsieur Bédard.



590 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

Bonjour. J'aurais une requête. Je voudrais savoir si c'est possible d'avoir des lumières, d'avoir une réponse d'un représentant des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

595

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle est votre question?

600 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

C'est parce que c'est de l'ordre un peu justement municipal, dans l'axe du projet. Alors avant-hier, le promoteur a confirmé qu'il y avait une demande de dérogation mineure à la municipalité de Kinnear's Mills, concernant l'éolienne qui serait située à moins de cinq cents mètres (500 m) d'une résidence.

605

Hier après-midi, le même promoteur a confirmé que cette dérogation mineure était incluse dans l'entente soumise à la municipalité de Kinnear's.

610

Moi, ce que je voudrais savoir, c'est quoi le processus que doit suivre une telle dérogation pour être validée? Est-ce que ça doit pas passer par la population à un moment donné dans un projet comme ça?

615

Sinon, parce qu'on est restés un peu, si on peut dire, sur notre appétit quand le représentant de la MRC a dit que pour lui, le Règlement 422 n'était pas valide, qu'il reconnaissait le 408.

620

Or ce qui est signé entre la municipalité, l'entente qui est signée entre la municipalité et le promoteur est basé sur le 422. Alors comment est-ce que ça peut fonctionner, comment est-ce qu'on peut continuer à parler de l'évolution d'un projet qui n'aurait pas de structure juridique correcte?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

625

OK. Tout d'abord, je vais demander au promoteur qu'il nous résume un peu, pas l'imbroglio, mais la séquence des événements qui faisaient en sorte qu'ils ont privilégié ce cheminement-là.

630

Par la suite, je vais voir s'il y a quelqu'un dans la salle des Affaires municipales, il y a quelqu'un, monsieur Castonguay est là, puis sinon, on demandera aussi à la MRC au besoin, monsieur Gravel est là.

Ça fait qu'on va faire la lumière là-dessus.

635 Mais tout d'abord, quelle est la séquence des événements qui a amené à prendre cette décision?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

640 Bien, je pense qu'il faut retourner peut-être à la genèse du projet, là.

Aussitôt qu'en 2007, il faut savoir qu'il y a une résolution unanime du Conseil municipal de Kinnear's Mills qui a été passée en septembre 2007, à l'effet – donc, c'était une résolution unanime de tous les conseillers présents à cette séance-là – à l'effet que la municipalité de Kinnear's Mills acceptait les bases d'un protocole d'entente dans lequel la municipalité était  
645 partenaire avec 3Ci pour le projet Des Moulins.

Donc en vue de déposer la proposition chez Hydro-Québec au mois d'octobre 2007, je crois, on a demandé à la municipalité de Kinnear's Mills de nous confirmer que le projet tel que décrit à ce moment-là respectait la réglementation municipale. À l'époque, la municipalité de Kinnear's Mills n'avait pas de règlement qui encadrait l'implantation des éoliennes.  
650

Par la suite, il y a eu un Règlement 408 qui a été adopté et que la MRC a reconnu comme étant valablement adopté.  
655

Et par la suite, la municipalité de Kinnear's Mills a modifié son Règlement 408 pour un 422, et il y avait un vice de procédure que je connais pas tous les tenants et aboutissants, mais ce que je sais, c'est que le 422 n'aurait pas été valablement adopté.

660 Alors la MRC a refusé d'accepter le Règlement 422, parce qu'il y avait des règles de procédure flagrantes.

Donc dans les yeux de la MRC, le dernier règlement valablement adopté était le 408.

665 Par la suite, les procureurs de 3Ci et les procureurs de la municipalité de Kinnear's Mills se sont entendus pour convenir que le Règlement 408 aussi avait un vice de procédure et il était opposable. Alors là, ça mettait la municipalité de Kinnear's Mills dans une situation potentielle où si quelqu'un avait opposé la validité du Règlement 408, par dessein ou non, le promoteur aurait été dans une situation où ce qu'il aurait pu, lui, mettre des éoliennes partout.

670 Et donc lorsque la municipalité de Kinnear's Mills se sont aperçus qu'il y avait un flanc ouvert, un potentiel de risque, ils nous ont demandé de considérer la base d'une transaction qui allait faire en sorte que nous allions nous engager à respecter des règles d'implantation d'éoliennes qui rencontraient évidemment le désir souhaité de la municipalité de Kinnear's Mills

675 qui, par ailleurs, il faut se souvenir que ces trois (3) règlements ont été développés conjointement avec les trois (3) municipalités.

680 Pour une raison qu'on ignore, il y avait une modification, une différence dans le règlement de Kinnear's Mills, mais à tout événement, nous avons accepté d'emblée la proposition du procureur de Kinnear's Mills de se complaire à une transaction selon laquelle nous allions nous engager, nonobstant le fait qu'il pourrait y avoir une opposition à la validité du règlement, à respecter des normes d'implantation.

685 Et donc dans les yeux de la MRC, je ne sais pas si officiellement ils le savent que notre interprétation, c'est que le 408 est pas valide, mais dans leurs yeux à eux, le dernier règlement validement adopté est le 408.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

690 OK. Donc c'est assez clair.

Maintenant, je vais demander à la MRC, monsieur Gravel, est-ce que vous confirmez ou infirmez ce qui vient d'être dit?

695 **PAR M. ALAIN GRAVEL:**

Les précisions que je vais apporter, c'est qu'effectivement, toute réglementation locale en matière de zonage doit recevoir un certificat de conformité émis par la MRC.

700 La MRC ne se penche pas sur le processus d'adoption du règlement mais bel et bien sur la validité du contenu à l'égard du schéma d'aménagement de la MRC.

705 Donc dans notre cas, comme notre schéma d'aménagement ne contient aucune disposition en matière de grandes éoliennes, le contenu est d'office conforme.

710 La seule exigence que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme impose aux municipalités, c'est lorsqu'elles transmettent leur règlement à la MRC pour délivrance d'un certificat de conformité, c'est d'accompagner le règlement d'un document attestant que le règlement a été approuvé par les personnes habilitées à voter ou est réputé approuvé par les personnes habilitées à voter.

Donc pour le Règlement 408, la MRC a reçu le règlement et l'avis prévu par la loi. Donc le certificat de conformité a été émis.

715 Dans le cas du Règlement 422, nous avons reçu le règlement seulement, donc l'avis n'accompagnait pas le règlement. Donc c'est pour ça que nous n'avons pas pu émettre de certificat de conformité.

720

Ça ne veut pas dire que le contenu du règlement est valide ou pas, sauf qu'on ne peut pas délivrer de certificat de conformité n'ayant pas reçu l'avis que l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

725

Et ce qu'on peut comprendre aussi, c'est qu'il y avait un imbroglio sur les deux (2) règlements qui aurait fait en sorte qu'ils auraient pu être contestés?

**PAR M. ALAIN GRAVEL:**

730

Ce n'est pas du ressort de la MRC à ce niveau-là. C'est vraiment les procédures que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme impose aux municipalités locales de suivre et sur lesquelles les MRC n'ont aucune compétence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

735

OK. Donc justement, on a monsieur Castonguay. Merci beaucoup monsieur Gravel.

Est-ce que vous pourriez nous donner certaines précisions par rapport aux procédures qui doivent être suivies en fonction de la LAU et si le processus a été correct.

740

**PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

745

Oui, bon, effectivement, monsieur Bédard nous a acheminé au ministère une correspondance à cet effet-là. Pour le moment, c'est dur à dire, parce qu'il y a des vérifications qui doivent être faites.

750

Ce dossier-là, la correspondance va être examinée dans le cadre de la Politique de traitement des plaintes. Et pour le moment, comme c'est pas moi directement qui traite ce dossier-là, l'analyse qui va en être faite et les vérifications qui vont en être faites probablement auprès de monsieur Bédard, auprès de la municipalité, à la suite de ça on pourra convenir qu'est-ce qui s'est passé exactement dans cette situation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

755

OK. Donc vous êtes en train d'examiner ça?

**PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

Exactement. C'est en traitement présentement chez nous.

760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, ça va aller.

Maintenant, j'aurais une petite question à monsieur Bédard!

765

Merci beaucoup monsieur Castonguay.

770

Monsieur Bédard, le promoteur nous disait tout à l'heure qu'en s'entendant sur ce règlement-là, ça permettait de préciser des endroits où les éoliennes pouvaient être installées, parce que sans règlement, ce que le promoteur nous disait, c'est que les éoliennes auraient pu être disposées un peu partout sur le territoire.

775

Est-ce que vous, vous avez cette impression-là aussi ou est-ce que vous aviez un autre objectif?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

780

Par rapport à l'information que notre procureur nous a donnée, oui, étant donné que le 408 tombait et que le 422 était pas valide, le promoteur pouvait installer des éoliennes partout à la grandeur de la municipalité sans qu'on ait un mot à dire, étant donné qu'on n'avait aucun règlement qui était au niveau des éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785

OK. Merci beaucoup.

Est-ce que vous avez une deuxième question?

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

790

Oui, une deuxième question.

795

Étant donné justement tout l'imbroglio que vous venez d'invoquer, on remonte assez loin à la réglementation 408 qui a été adoptée où affirme monsieur le maire Bédard, la population aurait été invitée à être consultée.

800

Est-ce qu'il y aurait pas lieu de demander de passer par la population et demander un scrutin référendaire, étant donné toutes les dispositions qui ont été adoptées par la suite qui font l'objet d'un imbroglio tout le temps?

Est-ce qu'il serait pas temps de passer par la population qu'il représente?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

805 Est-ce qu'on peut poser la question à monsieur Bédard?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

810 Par rapport aux municipalités, normalement quand on demande un référendum, c'est par rapport à un règlement.

Est-ce qu'on peut demander un référendum par rapport à un projet? Je le sais pas, là.

815 L'autre problématique, étant donné qu'on est trois (3) municipalités dans le projet, est-ce que le référendum se fait sur les trois (3) municipalités ou juste sur la municipalité, ma municipalité, la municipalité de Kinnebar's? C'est les interrogations que je me pose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820 On pourrait peut-être les adresser au ministère des Affaires municipales, on a la chance d'en avoir un!

Excusez-moi de vous faire lever, mais compte tenu de la disposition!

825 Donc monsieur Castonguay, est-ce que vous pouvez nous renseigner sur l'application des référendums?

**PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

830 Certainement, monsieur le Président. En fait, la municipalité n'est pas tenue de tenir un référendum lorsque la loi ne le prévoit pas. C'est vraiment à sa convenance tout simplement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

835 OK, merci beaucoup. Ça va?

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

840 Merci.

---

845

**MARISOL BROCHU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

850           Donc j'inviterais maintenant madame Marisol Brochu.

Bonjour.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

855           Bonjour. Je vais revenir sur le règlement municipal.

Je pense que le résumé des événements à propos de l'adoption de ces règlements-là pourrait être résumé autrement.

860           Si vous me permettez, au départ, le Règlement 408 a été adopté en vue justement de protéger le territoire, de faire en sorte qu'il y ait des normes. A ce moment-là, il a été établi une norme de cinq cents mètres (500 m) entre des éoliennes.

865           Par la suite, on sait pas pour quelle raison, le Règlement 422 a été soumis. La différence avec le 408, c'est qu'il diminuait la distance entre des éoliennes. Je sais pas si c'est à la demande du promoteur, sûrement, ils l'ont réduite à trois cent cinquante mètres (350 m).

870           Si le Règlement 408, lui, a été soumis à la population, puis dans ce temps-là, tout le monde ignorait les procédures, ça a passé sous silence; rendu au 422, la population était là et l'attendait.

Puis l'avis public, pour que les gens se prononcent, comme la loi le permet...

875           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre question, le préambule est long, votre question donc pourquoi...

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

880           ... donc est-il légal, dans le fond, que le 422 jugé, paraît-il, conforme selon l'entente entre 3Ci et la municipalité, puisse aller de l'avant sans même avoir respecté la Loi sur l'aménagement du territoire?

885           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, vous venez d'émettre une opinion. On sait pas si c'est légal ou pas...

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

890

C'est ma question, en fin de compte. Je veux savoir si c'est légal.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

895

On y a répondu tout à l'heure que du côté des Affaires municipales, ils nous ont dit que c'était à l'étude, qu'ils étaient en train de regarder l'aspect légal là-dedans.

Est-ce que je me trompe, monsieur Castonguay? Ça va!

900

Certainement. Parce qu'on y a répondu, on vient juste juste d'y répondre.

**PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

905

Il faut faire attention, monsieur le Président, avec la question légale. On n'est pas des avocats, il y a pas d'avocat qui va traiter ce dossier-là en première instance.

On va étudier, on pourrait dire la situation dans l'ensemble et voir s'il y a effectivement des irrégularités qui ont été notées, tout simplement.

910

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

915

J'ai une deuxième question, est-ce que monsieur peut rester au micro, je pense que vous allez lui donner.

920

Tout à l'heure, monsieur de 3Ci, monsieur Vincent a dit, dans le fond, que le Règlement 408 était jugé invalide.

925

Est-ce qu'il revient d'un promoteur ou d'une municipalité de juger si un règlement est valide ou invalide ou si c'est pas plutôt un juge qui peut se prononcer sur la validité d'un règlement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez un commentaire?



930 **PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

En fait, effectivement, d'habitude ce sont les tribunaux qui jugent de la validité d'un règlement. Et évidemment, la démonstration doit être faite dans ce sens.

935 **PAR Mme MARISOL BROCHU:**

Donc tant et aussi longtemps qu'un juge ne s'est pas prononcé, on peut pas dire si un règlement est invalide ou valide, c'est ça?

940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, je vais demander plutôt le commentaire du promoteur, parce que là, de la façon que je comprends la situation, c'est comme s'il y avait eu un imbroglio et il y a eu des choses qui ont été convenues. Est-ce que je me trompe?

945

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur le Président, je pense que madame Brochu a raison. Je suis pas avocat, là, mais si j'ai voulu laisser entendre que moi, j'avais décrété que c'était invalide, c'est sûrement pas le message que je veux laisser.

950

Mais je pense qu'elle a un point, je crois que c'est un juge qui peut décréter à la fin de la journée si c'est valablement adopté ou pas.

955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Définitivement.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

960

Mes deux (2) questions sont passées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

965

Merci.

970

**THOMY BRIÈRE**

975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Rénald Routier. Il n'est pas ici. Il perd pas son rang.

Monsieur Michel Horbatuk, non.

980

Monsieur Yves Couture.

Marquis Grégoire.

985

Thomy Brière.

Bonjour monsieur Brière.

**PAR M. THOMY BRIÈRE:**

990

Bonjour. Je me demandais si la population était en loi d'exiger un référendum à Kinneear's Mills par rapport à ce projet-là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

995

Je pense qu'on vient d'avoir la réponse.

**PAR M. THOMY BRIÈRE:**

1000

Non, on l'a pas eue, la réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourriez, monsieur Castonguay?

1005

**PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

Monsieur le Président, effectivement, on ne peut pas exiger de la municipalité de tenir un référendum lorsqu'elle n'est pas tenue selon la loi, tout simplement.

1010

**PAR M. THOMY BRIÈRE:**

Ma deuxième question: Où est la démocratie dans ce projet-là? Où est la place des citoyens dans tout ce pataclan?

1015

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1020 Du côté des Affaires municipales! Parce que par rapport à l'interprétation de la loi, quelle était l'intention du législateur par rapport à accorder une place aux citoyens?

**PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

1025 Les mesures sont là. Il y a des situations où l'approbation des personnes habiles à voter est nécessaire, est obligatoire; il y en a d'autres, c'est pas le cas.

Et là, on rentre peut-être du côté technique, c'est vraiment des articles très précis de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit le Règlement de zonage.

1030 Donc certains de ces articles-là nécessitent une approbation des personnes habiles à voter lorsque ces articles-là sont modifiés dans le Règlement de zonage, et d'autres, non.

Alors là, c'est dur de préciser. Je vais rester en terme général, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035 Du côté des orientations gouvernementales en matière d'aménagement, est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues pour consulter les citoyens?

**PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

1040 Bien, en dehors de ces techniques-là, dans le processus d'approbation des règlements, il y a les consultations publiques qui viennent en amont de l'ouverture de registres lorsque cela est nécessaire; évidemment, ensuite l'approbation des personnes habiles à voter.

1045 Et c'est là le mécanisme qui est ouvert à la population.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1050 OK.

**PAR M. THOMY BRIÈRE:**

1055 Monsieur Fortin, à titre d'information, la dernière fois que la population a eu la chance de voter, c'était en 2007, lors du projet de loi 408.

Maintenant, en 2007, la population était pas au courant...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1060 Vous nous direz ça dans le mémoire, à moins que vous ayez une question précise?

---

**GAÉTANE TRÉPANIÉ**

1065

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bruno Fournier.

1070

Monsieur Gilbert Huppé.

Monsieur Christian Noël.

Madame Solange Trépanier.

1075

Madame Paulette Bolduc.

Monsieur Guy Roy.

1080

Carl Grant.

Michelle Blais.

Gaétane Trépanier.

1085

**PAR Mme GAÉTANE TRÉPANIÉ:**

Bonjour monsieur.

1090

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

**PAR Mme GAÉTANE TRÉPANIÉ:**

1095

Il y a présentement des municipalités qui veulent des règlements pour faire cesser le bruit certains jours de la semaine qu'on a connaissance dans les médias, est-ce que nous pourrions faire une demande pour faire cesser le bruit des éoliennes certains jours ou certains moments de l'année dans notre municipalité à Kinnear's Mills?

1100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que, monsieur Vincent, vous avez prévu de réduire le son des éoliennes – la fin de semaine, vous dites, certains jours?

1105

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur le Président, nous, la seule limite qu'on veut s'imposer, c'est la limite imposée par le Règlement 98, donc quarante décibels (40 dB) la nuit et quarante-cinq (45 dB) le jour.

1110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la municipalité, est-ce que dans votre règlement, il y a des clauses qui pourraient limiter soit la vitesse des éoliennes ou à tout le moins limiter le son des éoliennes?

1115

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Non, il y a aucun règlement par rapport au bruit.

1120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, c'est la réponse qu'on a. Est-ce que vous avez une deuxième question?

**PAR Mme GAÉTANE TRÉPANIÉ:**

1125

Oui. Est-ce qu'il y a possibilité, puisque monsieur le maire Marquis Bédard a toujours avoué devant les assemblées publiques et le conseil, qu'il n'avait jamais signé rien avec le promoteur, alors c'est sûrement peut-être possible, je veux savoir si c'est possible de cesser ce projet pour Kinnear's Mills, car le vent, il va y en avoir encore pour les années à venir, et d'avoir le temps d'analyser plus spécifiquement qu'est-ce qu'on va avoir comme impact dans notre municipalité.

1130

Car il a toujours dit qu'il n'avait jamais rien signé.

1135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bédard, dans le fond, ce que j'essaie de comprendre, vous voulez savoir si le mouvement est irréversible?

1140

**PAR Mme GAÉTANE TRÉPANIÉ:**

C'est ça. Bien il dit toujours qu'il a jamais signé rien avec le promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1145

Monsieur Bédard, est-ce que vous avez signé des choses?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

1150

Il faudrait que je vérifierais avec mon procureur. Là, je peux pas vous dire, je peux pas vous donner de réponse présentement, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1155

Comme là, par exemple, vous avez un règlement, présentement il y a un règlement?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

1160

Oui, on a une entente, une transaction.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez émis un certificat de conformité à ce règlement-là?

1165

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1170

Qu'est-ce que ça implique, un certificat de conformité?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

1175

Le droit au promoteur d'installer son entreprise, d'installer ses éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1180

Vous avez votre réponse.

**PAR Mme GAÉTANE TRÉPANIÉ:**

Alors il y a eu une signature de faite.

1185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que je comprends de monsieur Bédard...

1190 **PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Oui, il y a une signature de faite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1195 ... c'est qu'il y a un règlement qui a été adopté.

**PAR Mme GAÉTANE TRÉPANIÉ:**

Merci.

1200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1205

---

**STÉPHANE LACHANCE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1210

Maintenant, j'inviterais monsieur Stéphane Lachance.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

1215

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

1220

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Plusieurs organismes non élus de la région ont manifesté leurs appuis pour démontrer l'acceptabilité sociale du projet.

1225

Dans quelle mesure ces organismes sont-ils représentatifs d'acceptabilité sociale pour l'ensemble des citoyens?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1230 Monsieur Vincent, avez-vous une réponse là-dessus?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1235 C'est assez large. Premièrement, l'acceptabilité sociale, est-ce que ça l'a été défini? À ma connaissance, à l'Université du Québec à Rimouski, un groupe de recherche s'est penché sur la question.

Ce serait intéressant, j'ai pas la référence exacte, mais je peux la retrouver.

1240 Je pense que les pistes de définition que les chercheurs de l'université exploraient là-dedans, c'était évidemment qu'on pouvait pas dissocier le concept d'acceptabilité sociale des représentants de cette société. Donc les groupements, les conseils municipaux en avant-plan comme étant probablement les figures de proue de l'acceptabilité sociale, ensuite tous les organismes socioéconomiques, sociotouristiques, sociaux qui se greffent autour de ça dans une  
1245 société qui veut développer certains aspects.

À ma souvenance, on attribuait une valeur importante à la mobilisation de regroupements, qu'ils soient économiques ou pas, des citoyens.

1250 Donc le danger ici, c'est d'associer l'acceptabilité sociale à l'opinion de tous et chacun. Je pense que l'acceptabilité sociale, le mot le dit, on parle d'une société.

1255 C'est le commentaire que j'aurais pour l'instant, monsieur le Président. Je suis pas philosophe, mais c'est l'interprétation que j'en fais de l'étude de l'Université du Québec à Rimouski.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1260 Selon l'étude d'impact que vous avez déposée, vous avez tenu le 9, 10 et 11 décembre 2008 des sessions de consultation, et vous dites, vous précisez que la plupart des gens ont mentionné être favorables au projet.

1265 Comment vous vous êtes positionné par rapport à l'acceptabilité sociale, parce que j'aimerais ça comprendre?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1270 Oui, bon, peut-être, monsieur le Président, on peut peut-être rappeler la démarche qu'on a utilisée justement pour être capable d'aller tester une réceptivité. Parce que vous comprenez, dans le contexte de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, il fallait être sûr de notre coup, là. C'était un



enjeu de plusieurs millions de dollars pour une petite entreprise, et donc nous, à la base, le premier critère de design, ça a été d'aller tester la réceptivité.

1275           Quels ont été les facteurs qualitatifs qui nous ont permis de déduire qu'il y avait un risque, disons calculé ou en tout cas, la première démarche qu'on a faite, c'est qu'on est allé voir les trois (3) conseils municipaux. On leur a dit, écoutez, on a l'intention de venir déposer un projet dans votre région, est-ce que vous êtes d'accord avec ça ou pas. En partant.

1280           Je tiens à souligner qu'on a fait d'autres démarches dans des municipalités voisines où le conseil municipal nous a fermé la porte, puis on n'est pas retourné.

1285           La deuxième démarche qu'on a faite, c'est toujours avec l'aval de la municipalité, ça a été de dire, OK, s'il est pour avoir un projet, fort probablement qu'il va être sur des terrains privés. Donc par mesure de respect, la deuxième couche de personnes qu'on va aller tester, c'est la réceptivité des propriétaires fonciers.

1290           Je crois ici qu'il y a une grande notion, on peut pas dissocier une éolienne d'une activité quand même qui procure des revenus; dans certains pays, c'est quasiment considéré comme une activité agricole, mais ici, ça l'est pas, mais c'est très complémentaire. Il faut voir que l'éolienne, c'est aussi un outil de protection du territoire agricole, surtout lorsqu'on impose des marges de cinq cents mètres (500 m) autour de l'éolienne, bref.

1295           La deuxième tranche dans l'approche a été d'aller tester la volonté des propriétaires privés pour avoir des éoliennes.

1300           Ça, c'était pas assez en soi. On a voulu aussi aller tester la réceptivité sociale. Donc qu'est-ce qu'on a fait, on a organisé des séances d'information publiques pour présenter un projet selon des scénarios d'impacts maximums, parce qu'à l'époque, on n'avait pas, on n'était pas certain de savoir exactement qui allait vouloir des éoliennes ou pas.

1305           Et ce qui est arrivé, ça a été très intéressant, c'est que la municipalité, la Ville de Thetford Mines nous a dit, écoutez, nous, notre réglementation ne permet pas explicitement les éoliennes, donc on va être obligé de modifier notre Règlement de zonage. Et là, il y a eu tout le processus référendaire, la consultation publique.

1310           Et nous, ça nous a donné un certain confort, parce que là, on s'est aperçu, dans un processus tout à fait indépendant et transparent, indépendant du nôtre surtout, le processus d'acceptation du Règlement de zonage de Thetford Mines nous a donné la conviction que le projet n'était pas remis en question par une vaste majorité. Puis c'était quand même un test mesurable, parce qu'on avait quand même un processus.

              Et on a eu la chance d'avoir, disons, une confirmation que le Règlement de Thetford Mines, la modification au zonage a été faite avant même qu'on dépose le projet chez Hydro-

1315 Québec. Donc nous, ça nous a semblé comme étant un test de confirmation assez fort pour nous permettre de présumer qu'il y avait quand même une acceptabilité sociale régionale.

Maintenant, lorsqu'on regarde un projet dans une région comme Thetford Mines, Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnear's Mills, lorsqu'on regarde l'ensemble de la population concernée, je pense qu'il va sans dire que c'est un projet qui est accepté socialement.

1320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Dériger.

1325

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Vincent, juste pour bien comprendre, parce qu'en fait, si je saisis bien la question, c'est à quel moment en fait la population, les résidents ont été consultés ou en tout cas ont participé à l'élaboration du projet. Je pense que c'est un peu ça la question.

1330

Et ce que je comprends de votre réponse, c'est que vous dites, dans le fond, vous avez travaillé avec les autorités, les maires, MRC, certains organismes socioéconomiques de la région et dans le fond, la population, les résidents ont été consultés à partir des municipalités, c'est-à-dire à partir des règlements qui ont été établis par les municipalités qui, elles, devaient, selon les diverses lois qu'elles avaient, consulter leur population. Est-ce que c'est un peu ça?

1335

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien en fait, je préciserais, monsieur le Commissaire, en disant que nous avons informé la population de nos intentions.

1340

Rappelons-nous le contexte! C'est un contexte hautement compétitif, ce projet-là n'était pas en compétition avec des projets de la région, il était en compétition contre soixante-six (66) autres projets au Québec.

1345

Et donc là, après avoir annoncé nos couleurs, après avoir suivi un processus quand même assez rigoureux et transparent, et surtout respectueux des autorités, à un moment donné arrive un point de décision où ce que là, on doit optimiser notre projet.

1350

Et je vous dirais que les discussions qui sont plus pertinentes, c'est plus comment allons-nous nous déployer sur des propriétés privées parce que ça, ça l'a quand même une importance, on est sur le terrain privé des gens, ils ont peut-être une opinion eux autres aussi. Donc ça, ça a été quand même un critère important pour nous.

1355

Et lorsqu'on dit d'impliquer la population, c'est quand même assez difficile d'impliquer un forum ouvert de participants dans le design même du projet, surtout lorsqu'on fait des

présentations de scénarios d'impacts maximums et puis à toutes fins pratiques, je vous dirais que c'est pas la majorité qui s'oppose.

1360           Donc nous, je vous le dis, là, on a été très transparent. S'il y avait eu des levées de boucliers énormes, on l'aurait géré, parce que ça aurait été un risque absolument important à traiter avant le dépôt même de l'appel d'offres.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1365           Dans le fond, la consultation s'est faite dans les limites d'un cadre, je dirais, compétitif d'un appel d'offres, donc au maximum que vous pouviez faire dans un cadre de compétitivité, si on veut?

1370           **PAR M. ROBERT VINCENT:**

              Bien, on a fait quand même trois (3) séances d'information publiques, là, où ce que, je me répète peut-être, où ce qu'on a montré quand même la définition la plus claire d'un projet potentiel qu'on avait dans un scénario d'impacts maximum.

1375           Et si on avait eu les réactions tranchantes, là, on aurait probablement remis peut-être certaines choses en question, mais devant l'absence de telles réactions, on a présumé qu'il y avait une acceptabilité sociale, et je crois qu'on avait raison. Parce que le noyau d'opposition de Kinnear's Mills n'est peut-être pas représentatif de la population en général des trois (3) municipalités.

1380

**PAR LE COMMISSAIRE:**

              Merci.

1385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Monsieur Bédard, quelle est votre opinion, vous, par rapport à l'acceptabilité sociale dans votre municipalité?

1390

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

              Moi, mon opinion, bien, lors des rencontres que 3Ci a faites pour informer nos municipalités, les deux (2) premières ont été très bien reçues. On n'a pas vu qu'il y avait de dérangement de la part de la population.

1395

              Où ce qu'on a vu, où ce que ça a commencé à discuter, c'est ce printemps – non, je veux dire cet hiver au mois de décembre, lors de la présentation des photos éoliennes. C'est là que ça a commencé à avoir des objections au niveau du parc éolien.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, du côté du représentant de la Ville de Thetford, est-ce que vous vous êtes penché sur le degré d'acceptabilité sociale du projet dans la région?

1405 **PAR Mme GINA TURGEON:**

Dans la région, on a fait une consultation, comme le promoteur l'a indiqué, avant même qu'il y ait un projet définitif de déposé. Donc le conseil municipal voulait obtenir un peu les opinions et les interrogations, les préoccupations des gens sur le territoire de la ville de Thetford Mines.

1410

Et c'est par la suite qu'on a fait une modification réglementaire à plusieurs règlements pour intégrer des normes, donc un cadre réglementaire pour, je vous dirais, être apte à recevoir une nouvelle technologie sur notre territoire.

1415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites que vous avez fait des consultations, est-ce que c'était des consultations sur le projet ou sur les éoliennes en général?

1420

**PAR Mme GINA TURGEON:**

Je vous dirais que c'était sur les éoliennes et c'était quand même un peu une localisation du Parc Des Moulins qui l'est actuellement, sans être nécessairement défini tant qu'au nombre, tant qu'au modèle d'éoliennes, ça n'allait pas aussi loin que ça. Mais c'était un peu plus défini à la limite nord-est du territoire.

1425

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis de quelle façon vous avez tenu compte des préoccupations des citoyens dans ces rencontres-là?

1430

**PAR Mme GINA TURGEON:**

À cette rencontre-là, environ une centaine de personnes se sont présentées lors de la soirée du 13 février 2007, et les gens sont venus au micro poser des questions pour voir, de un, c'était quoi, et de deux, pour vérifier vers quoi la Ville pourrait tendre pour des distances séparatrices entre différents éléments et des éoliennes.

1435

À la Ville de Thetford Mines, on s'est basé sur sept (7) règlements de contrôle intérimaire établis par différentes MRC auparavant et de trois (3) règlements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales faits également par des MRC.

1440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1445           Merci. Du côté de monsieur Bédard, quand vous avez signifié un avis comme de quoi il allait y avoir un règlement, et vous avez organisé une consultation, est-ce qu'il y avait des personnes qui se sont présentées?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

1450           Oui, à peu près une dizaine de personnes qui se sont présentées lors du règlement, on parle du Règlement 408, oui, une dizaine de personnes qui se sont présentées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1455           Comment vous avez tenu comptes des préoccupations qui étaient soulevées par les citoyens qui étaient présents?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

1460           Ils nous ont posé des questions, on a pris en délibération au niveau du conseil municipal, puis on a émis le règlement en conséquence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1465           OK. Est-ce que vous avez une deuxième question, monsieur Lachance?

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

1470           Oui. La question s'adresse à monsieur le maire. Mis à part l'argent, pour quelle autre raison monsieur le maire veut-il avoir des éoliennes sur son territoire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1475           Monsieur Bédard.

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

1480           Parce qu'après avoir étudié le dossier, l'étude d'impact, après avoir étudié par rapport au rapport que le gouvernement canadien a fait, j'ai pas vu de problématique, moi, à ne pas accepter les éoliennes.

1485           Je pense que les audiences en font preuve présentement. C'est la raison pourquoi qu'on a continué le dossier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'était dû principalement au fait que vous allez soutirer des dollars pour la municipalité?

1490

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Bien, ça fait une partie de ça. En tant que maire, je l'avoue que financièrement, c'était un bien pour la municipalité.

1495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est en pensant que vous alliez baisser les taxes ou vous alliez financer d'autres projets?

1500

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Là présentement, on n'a rien de fait là-dessus. C'est juste des propositions qu'on a faites à venir jusqu'à date, si on a le projet.

1505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup.

1510

Du côté de la Ville de Thetford, qu'est-ce qui vous motive à adopter un règlement sur les éoliennes?

**PAR Mme GINA TURGEON:**

1515

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité ne peut interdire ou, je vous dirais, prohiber sur l'ensemble de son territoire un usage. Donc elle doit l'autoriser, de un.

Et tant qu'à l'autoriser, on doit, on veut s'assurer qu'il soit fait de façon conforme en fonction du cadre bâti qui est déjà existant, mais aussi selon tous les autres éléments naturels, environnementaux existants également.

1520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup.

1525

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

1530 Peut-être une petite question juste en terminant sur le même sujet! Si monsieur le maire, bien, la municipalité ne recevait aucune redevance, est-ce qu'il y aurait quand même le projet d'éoliennes sur le terrain?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1535 Monsieur Bédard.

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

1540 Comme madame Turgeon vient de dire, la municipalité peut pas refuser un projet.

1540 Mais étant donné que si financièrement, la municipalité aurait rien reçu, sûrement qu'on aurait eu une autre idée par rapport au projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1545 Merci beaucoup. Ça va monsieur Lachance!

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

1550 Merci beaucoup.

---

**RICHARD LAPOINTE**

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Richard Lapointe.

1560 Bonjour monsieur Lapointe.

**PAR M. RICHARD LAPOINTE:**

Bonjour monsieur le Président.

1565 Je voudrais avoir des éclaircissements sur la mission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570 Question d'éclaircissement!

**PAR M. RICHARD LAPOINTE:**

1575 Dans le sens, bien, je sais pas si j'ai le bon terme, c'est quoi la mission?

M'a vous expliquer un peu le but de ma question! C'est que moi, je suis un citoyen de Kinneear's Mills, puis j'entends beaucoup de questions sur les problèmes qui se sont peut-être produits un peu à la municipalité, mais ça fait tu partie de la mission du Bureau d'audiences publiques de répondre à ces questions-là puis de traiter ce sujet-là?

1580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1585 Non. Comme je l'ai spécifié dans mon discours d'ouverture, le mandat de la Commission, c'est d'enquêter, de colliger les informations environnementales en vertu de la Loi sur l'environnement.

Et on est une commission d'enquête, au même titre que n'importe quelle commission d'enquête populaire que vous avez sûrement entendu parler dans les journaux.

1590 C'est sûr qu'on n'est pas une commission d'enquête sur des crimes économiques. Parce que si on était une commission d'enquête sur des crimes économiques, on aurait eu d'autres panélistes, on aurait eu des comptables, on aurait eu des vérifications financières, on aurait eu des détectives, etc. Et on n'a pas non plus la responsabilité sur la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme.

1595

Donc présentement, il y a une démarche qui a été faite par certains citoyens aux Affaires municipales, et ils ont acheminé au bon endroit, en fonction de l'application de leurs lois, les questions qui devaient leur être appliquées.

1600 Nous, c'est sûr qu'en cours d'audience, on collige de l'information et on a, au meilleur de notre connaissance, à voir les implications sur le projet comme tel.

1605 Donc notre mission, nous, elle est relative aux impacts environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable concernant l'insertion du projet dans le milieu.

Est-ce que ça vous éclaire?



**PAR M. RICHARD LAPOINTE:**

1610

Oui. Deuxième question! Donc ça vous permet d'accepter des questions sur la régie interne de Kinnear's Mills?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1615

Par rapport au projet, si c'est relié au projet.

**PAR M. RICHARD LAPOINTE:**

1620

OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1625

Merci.

---

**LOUISE SAILLANT**

1630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Louise Saillant.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

1635

Rebonjour. Pour faire suite à ce que j'ai parlé tout à l'heure concernant les revenus et redevances, quand on dit mille cinq cents dollars du mégawatt (1500 \$/MW), donc il y en a deux (2) par éolienne, on en a trente-six (36), ce qui fait que le montant sûr et certain serait de cent huit mille dollars (108 000 \$), si je calcule bien.

1640

Ça fait que le restant, j'ai pas tout à fait saisi ce que le monsieur a dit concernant, comment ça se calcule après ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1645

OK. On va le demander à monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1650

Je demanderais à monsieur Pierre-Luc Cormier d'expliquer le calcul s'il vous plaît.

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

1655 Bonjour. C'est simplement la quantité d'électricité vendue à Hydro-Québec multiplié par le tarif sur une base annuelle, on prend un pour cent (1 %) de ce montant-là qui est redistribué en fonction du nombre d'éoliennes par municipalité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1660 Concrètement, vous, vous habitez Kinnear's Mills?

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

1665 Kinnear's Mills.

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

1670 Si par exemple, le projet vendait pour cent dollars (100 \$) d'électricité dans cette année-là, un pour cent (1 %) serait distribué aux municipalités, donc un dollar (1 \$) réparti en fonction du nombre d'éoliennes qu'il y a dans chacune des municipalités.

Donc c'est un dollar (1 \$) réparti aux trois (3) municipalités sur une vente de cent dollars (100 \$).

1675 **PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Sur les revenus qu'ils vont vendre, quand ils vont vendre l'électricité?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1680 Si on essaie de décortiquer sommairement le quatre cent mille (400 000 \$), on veut juste, vous, vous voulez savoir comment est établi le quatre cent mille (400 000 \$)?

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

1685 Oui, parce que de cent huit (108 000 \$) à quatre cent mille (400 000 \$), c'est quand même un trois cent mille (300 000 \$), c'est beaucoup!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1690 Tout simplement!

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

1695 C'est des estimations, premièrement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1700 C'est toujours des estimations, mais tout simplement.

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

1705 Donc à Kinnear's Mills, il y a trente-six (36) éoliennes qui sont installées. À Saint-Jean, c'est dix-huit (18) et à Thetford, c'est vingt-quatre (24).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, si on reste pour l'instant juste à Kinnear's Mills! Trente-six (36) multiplié par?

1710 **PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

Trente-six (36) multiplié par trois mille dollars (3000 \$), étant donné le trois mille dollars (3000 \$) par turbine installée. Donc ça, c'est un montant qui est fixe, c'est le montant...

1715 **PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Cent huit (108 000 \$).

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

1720 ... vous arrivez à peu près à cent huit mille (108 000 \$).

1725 Ensuite à ça on ajoute les ventes totales que le projet va générer par année. On prend une tranche de un pour cent (1 %) de ce montant-là, donc on élimine, il y a aucuns coûts reliés aux coûts internes d'exploitation du projet qui sont rentrés là-dedans, c'est vraiment les ventes brutes.

1730 Donc c'est le tarif fois l'électricité qui est vendue, on prend un pour cent (1 %) de ce montant-là qui est réparti en fonction du nombre d'éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Essayons de faire une approximation!

1735 Donc c'est trente-six (36) fois trois mille (3000 \$), ensuite, c'est?

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

1740 Bien, c'est la balance. On arrive à peu près à quatre cent mille (400 000 \$) au total, donc c'est quatre cent mille (400 000 \$) moins cent huit mille (108 000 \$), donc c'est un peu plus de trois cent mille (300 000 \$) qui est distribué en fonction des revenus qui sont générés par le projet, donc qui sont variables d'une année à l'autre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1745 Est-ce que c'est trente-six (36) fois deux mégawatts (2 MW), multiplié par le tarif? Comment est-ce qu'on arrive à quatre cent mille (400 000 \$)?

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

1750 Bien, c'est cent cinquante-six mégawatts (156 MW), c'est le total, donc c'est le total, le projet au complet dans son année va, par exemple, vendre pour cinquante millions (50 M\$) d'électricité, cinquante millions de dollars (50 M\$) d'électricité, disons.

On prend un pour cent (1 %) de ce montant-là...

1755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un pour cent (1 %) de cinquante millions (50 M\$)?

1760

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

Oui, exact, qui est ensuite distribué dans les trois (3) municipalités. Donc on prendrait trente-six (36) sur soixante-dix-huit (78) fois le cinq cent mille (500 000 \$) qui est le un pour cent (1 %) de cinquante millions (50 M\$).

1765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, excellent.

1770

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

C'est sûr, ça, qu'Hydro-Québec achète ça? On dit qu'il va y avoir des surplus jusqu'en 2017. C'est dans le contrat?

1775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est dans votre contrat, donc vous êtes sûr de vendre votre électricité, monsieur Vincent?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1780

Il y a un engagement d'Hydro-Québec d'acheter pour vingt (20) ans.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

1785

De ce qu'ils produisent, OK.

Ma deuxième question se rapporte, je pense que c'est monsieur Arbour hier, il a montré un schéma qui donnait, par exemple, tant de décibels ou tant de, je sais pas trop comment qu'il l'a appelé, par exemple il y avait en bas de course, il y avait deux (2) tondeuses à gazon, une tondeuse à gazon, exemple, ça donnerait vingt (20) je ne sais trop quoi, deux (2) tondeuses à gazon, ça donne pas quarante (40), ça donnait comme vingt-trois (23). Puis il a dit, à dix (10) de plus, ça fait le double du son, mettons que ça ferait, comme de vingt (20) multiplié par deux (2), ça ferait quarante (40).

1790

1795

Est-ce que cette façon de procéder là a été calculée dans le cas des éoliennes, quand on a un groupe, mettons qu'il y en a dix (10) dans une grappe, est-ce que ça a été pris en compte?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1800

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1805

Le principe de nos études environnementales, c'est qu'il faut tout le temps regarder l'effet cumulatif. Donc oui, on a tenu compte de l'ensemble des éoliennes sur le territoire à n'importe quel récepteur, que ce soit des maisons, là.

Donc on a effectivement tenu compte de l'effet cumulatif des éoliennes.

1810

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ce qu'on nous a présenté également, c'est que même s'il y avait deux (2) fois la même source de bruit, ça donne pas nécessairement deux (2) fois le nombre de décibels.

1815

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Non effectivement, je crois que c'est monsieur Arbour qui a fait référence à une relation logarithmique.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Arbour, ça va?

1825 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Oui, c'est exact. C'est que, comme je mentionnais, la mesure du son, c'est une mesure de pression acoustique. L'échelle réelle, c'est des micropascals, mais pour faciliter, dans le fond, la lecture, ça peut être converti en décibel qui est une échelle logarithmique.

1830 Par analogie, on pourrait comparer ça, par exemple, pour les tremblements de terre aussi qui utilisent l'échelle de Richter qui est aussi une échelle logarithmique. Comme par exemple, un tremblement de terre de l'échelle de Richter cinq (5) comparé à un tremblement de terre de l'échelle de Richter six (6), c'est un tremblement de terre, dans le fond, c'est des tremblements de terre qui sont, le six (6) est deux (2) fois plus fort que le cinq (5), même s'il y a juste un degré d'échelle.

1835 Pour le son, le niveau des décibels, c'est pas tout à fait – juste une échelle de dix (10), mais effectivement, quand on dit qu'il y a une différence de dix décibels (10 dB) par exemple, bien, ça correspond, en termes d'énergie, justement, à dix (10) fois plus d'énergie.

1840 Par contre, en termes de perception, ça peut être, comme je le mentionnais sur les figures, ça peut être différent, dans le sens qu'une différence de trois décibels (3 dB) peut commencer à être perçue, six décibels (6 dB), ça commence à être évident, mais à dix décibels (10 dB) de différence entre deux (2) sons, bien là, on considère que ça commence à être une perception qui va être flagrante.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1850

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

1855 Donc si j'en conclus, c'est que le fait de dire, comme le promoteur dit, quarante décibels (40 dB) par éolienne, s'il y en a dix (10) là, il y en a trois (3) là, on peut pas mettre quarante (40 dB) partout, là.

Si j'en ai dix (10), ça va être pas quarante (40 dB), ça va être quatre-vingts (80 dB), si je suis son raisonnement?

1860 Si j'en ai trois (3), bien là, c'est différent, je sais pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1865 On va demander au promoteur par rapport au nombre d'éoliennes. Qu'est-ce qui se produit en réalité?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1870 Si vous permettez, monsieur le Président, je répète un peu la méthodologie qui a été utilisée, sans rentrer en détail, je pense qu'on l'a vue grandement hier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 On l'a vue hier.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1880 Mais la simulation, le respect des critères du quarante-quarante-cinq décibels (40 dB-45 dB), dans le cas actuel, c'est considérant les soixante-dix-huit (78) éolienne à cent pour cent (100 %) de rendement avec le vent portant vis-à-vis de chacun des observateurs.

Donc quand on dit qu'on a quarante (40 dB) ou trente-sept (37 dB) à une résidence, c'est considérant que tout le parc est en fonction.

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

1890 C'est beau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1895 Merci.

---

**MARISOL BROCHU**

1900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais madame Marisol Brochu.

1905 **PAR Mme MARISOL BROCHU:**

À titre indicatif, je veux seulement préciser que le contrat d'Hydro-Québec est bel et bien sur le site d'Hydro-Québec dans la filière éolienne. On peut le "downloader" en format PDF.

1910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1915 **PAR Mme MARISOL BROCHU:**

À titre indicatif également, je voudrais dire que j'ai déposé tout à l'heure la recherche dont monsieur Vincent parlait qui a été menée à l'Université du Québec à Rimouski concernant l'acceptabilité sociale, il va être très intéressant que vous en fassiez votre propre analyse de ce document-là fort intéressant.

1920

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1925 **PAR Mme MARISOL BROCHU:**

Donc ma première question! Pour respecter la limite actuelle au niveau de la limite sonore de quarante décibels (40 dB) à cinq cents mètres (500 m) d'une éolienne, vingt-quatre (24) éoliennes devront être limitées, leur puissance devra être limitée à mille kilowatts (1000 kW) et six (6) éoliennes devront être limitées à mille deux cents kilowatts (1200 kW).

1930

Donc pourquoi, ma question est la suivante, pourquoi installer de grosses éoliennes de deux mille kilowatts (2000 kW), si leur puissance devrait être limitée en permanence afin de respecter la limite sonore?

1935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

1940 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

En réalité, elles ne seront pas limitées en permanence. On estime qu'on va avoir une perte de production pas plus que trois pour cent (3 %) par année, parce que ces cas très spécifiques se produisent sur des vents porteurs nord-est qui sont statistiquement insignifiants, moins de cinq pour cent (5 %) du temps, surtout à pleine puissance.

1945



Ici, ce qui est important de comprendre, c'est que la probabilité conjointe d'avoir un vent nord-est en haut de dix mètres-seconde (10 m/s), c'est une improbabilité statistique de l'ordre du deux pour cent (2 %).

1950

Donc lorsqu'on dit qu'on va limiter en permanence, c'est faux.

Maintenant, le facteur d'utilisation espéré de notre parc éolien, c'est autour de trente-sept pour cent (37 %).

1955

Donc en partant, chaque éolienne, en moyenne va fonctionner à trente-sept pour cent (37 %) de deux mégawatts (2 MW).

Donc vous voyez qu'on limitera pas en permanence.

1960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

1965

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

Et puis est-ce que cette réponse-là satisfaisait le ministère du Développement durable qui avait posé cette question-là dans le PR6?

1970

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut leur poser la question.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1975

Pourriez-vous répéter la question s'il vous plaît? Excusez-moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1980

La question, c'est qu'il y a plusieurs éoliennes, le nombre, c'est combien d'éoliennes, vingt-quatre (24) éoliennes vont fonctionner à mille (1000 kW) et à mille deux cents (1200 kW) alors que la puissance est de deux mille (2000 kW).

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1985

Un instant s'il vous plaît.

Monsieur Talbot va répondre.

1990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette question-là a été posée hier aussi.

1995 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Simplement la réponse à ça, monsieur le Président, ce qui est important, c'est que les critères qu'on a proposés soient respectés.

Puis si le cas échéant, s'ils sont pas respectés, bien, il y aura des interventions.

2000

Mais avec ce qui est proposé actuellement, il est probable que ce soit respecté. Si c'est fait selon les règles de l'art.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

2005

Parfait, merci. Et puis est-ce que les différents intervenants jugent que les impacts sont comparables pour les citoyens qui vivent à Kinnear's Mills, comparativement aux citoyens qui demeurent à Thetford Mines?

2010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites que?

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

2015

Les impacts tant au niveau du paysage, nuisance sonore, tous les impacts, dans le fond, qu'on retrouve dans l'étude d'impact, est-ce que vous jugez que la force ou le dérangement, dans le fond, on compare des comparables, est-ce qu'il y a pas des citoyens qui vont être plus pénalisés que d'autres?

2020

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent, est-ce que vous avez un éclairage là-dessus?

2025 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien écoutez, je pense qu'il y a des citoyens qui vont être plus impactés que d'autres, ça va de soi. Il y a des citoyens qui sont à cinq cents mètres (500 m), il y en a qui sont à cinq kilomètres (5 km).

2030

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

Mais en termes de municipalités, est-ce que vous pourriez préciser?

2035 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je pense que l'étude d'impact est assez claire au niveau de la gradation des impacts. On a une méthode que le ministère nous demande de suivre. Ils nous remettent d'ailleurs des directives qu'il faut respecter sur comment conduire une étude d'impact, et on pense qu'on a très bien répondu aux exigences du ministère à cet effet.

2040

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère, est-ce que vous avez des commentaires additionnels?

2045

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Bien sûr, notre analyse, comme vous le savez, dans le processus d'analyse est pas terminée. Ça, c'est un point.

2050

Mais jusqu'à maintenant, nous sommes relativement satisfaits des méthodes qui ont été employées, que ce soit au niveau du climat sonore, du paysage, pour avoir un bon aperçu de l'impact, de façon générale.

2055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la réponse. Merci beaucoup.

2060

---

**JEAN BÉDARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2065 Monsieur Jean Bédard.

Après monsieur Bédard, nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes!

2070 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

La carte du projet d'implantation comprend une grappe d'éoliennes dans le rang 2 de Kinnear's Mills. Je sais pas, c'est la carte qui est en couleurs, c'est pas les dernières avec du

vert, etc., c'est une des premières de l'étude d'impact, je sais pas, c'est la carte 8.0, je sais qu'il y a un 8 dedans.

2075

Et puis on voit, moi, j'ai regardé évidemment, comme on peut faire des distances, dans le rang 2, il y a une grappe d'éoliennes dont une éolienne qui se trouve à peu près, mon dieu, à cent pieds (100 pi), quelque chose comme ça, du rang 2.

2080

Dans l'étude d'impact, la mesure 83 de l'étude d'impact stipule qu'aucune éolienne ne doit être implantée à moins, à ce que j'ai compris, de cent cinquante mètres (150 m) d'une route verbalisée, ou quelque chose comme ça.

2085

Alors je me demande, dans ce cas-là, qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on va fermer le rang 2 ou si c'est mon calcul qui est pas bon, là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2090

Premièrement, on va localiser l'éolienne et le rang 2. Ensuite monsieur Vincent va nous répondre sur l'application de la distance.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2095

Monsieur le Président, je vais laisser monsieur Beaulieu répondre à la question.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2100

Alors monsieur le Président, le rang 2, c'est le rang qui est ici, OK! Les quatre (4) éoliennes dont il est mention, c'est ceux-là.

Et possiblement l'éolienne dont fait mention monsieur Bédard...

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

2105

Exactement.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

... j'imagine que c'est celle-là ici?

2110

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Oui.

2115 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

OK. Il faut voir que pour être en mesure de représenter sur une carte les éoliennes, il faut exagérer certaines informations.

2120 Et la grosseur du point est exagérée, parce que si on considérait seulement l'empreinte de l'éolienne qui est supposons d'une quinzaine de mètres à la base, il est évident que ce serait une chasse au trésor de trouver les points sur la carte.

2125 Donc les points sont exagérés, et c'est ce qui peut donner possiblement l'impression que le bord de l'éolienne est près du chemin.

Toutefois, on respecte le cent cinquante mètres (150 m) du rang 2.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130 Elle est à combien de mètres, cette éolienne?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2135 Je l'ai pas par cœur, mais c'est au moins cent cinquante mètres (150 m), peut-être entre cent cinquante (150 m) et deux cents mètres (200 m), je vous dirais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2140 Ce qui veut dire qu'on fermera pas le rang 2?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Absolument pas.

2145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Quelle est votre deuxième question?

2150 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

Tout à l'heure, le représentant des Affaires municipales a dit que dans le cas d'un projet comme celui Des Moulins, la municipalité n'était pas légalement obligée de tenir un référendum.

2155 Étant donné, depuis deux (2) ans, depuis 2007, l'adoption du Règlement 408, est-ce qu'il ne serait pas légitime pour le maire de retourner à la population, étant donné tout ce qui s'est passé depuis?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2160 Monsieur Bédard, est-ce que vous avez l'intention de retourner devant la population sur ce projet?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

2165 Ça, ça va être rediscuté au niveau du conseil municipal. Moi, je peux pas parler pour et au nom des conseillers, c'est eux autres qui vont prendre la décision.

Mais comme j'ai dit tout à l'heure, est-ce que la municipalité de Kinnear's fait un référendum, est-ce que les deux (2) sont obligées de faire un référendum?

2170

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Comment?

2175

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

On est trois (3) municipalités dans le projet. C'est le questionnement que je me pose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2180

Merci beaucoup.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

2185 Est-ce qu'on peut avoir une réponse à cette question que se pose le maire, étant donné qu'il y a des représentants des Affaires municipales ici?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2190

Mais vous voudriez obtenir quoi du ministère des Affaires municipales?

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

2195 Bien, c'est parce que le maire, monsieur le maire a l'air de se poser des questions, est-ce que par exemple, à ce que je crois comprendre, je vais essayer de vous l'expliquer, il y a trois (3) municipalités, est-ce que la municipalité de Kinnear's Mills à elle seule, si elle fait voter par exemple la population, est-ce qu'elle peut refuser sa part du projet ou est-ce qu'elle est tenue, par l'entente des trois (3) municipalités, à suivre la majorité des autres populations, quelque chose comme ça?

2200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. On va poser la question au représentant des Affaires municipales.

2205 **PAR M. SIMON CASTONGUAY:**

Alors monsieur le Président, en fait, c'est trois (3) réglementations, trois (3) règlements de zonage individuels qui ont été modifiés, donc ce sont trois (3) indépendants.

2210 Donc ce qui se passe à Kinnear's Mills peut se poser à Kinnear's Mills tout simplement.

Et pour faire une précision, par rapport à la demande de référendum, c'est vraiment selon la réglementation. C'est dans le processus réglementaire.

2215 La population ne peut pas demander un référendum seulement pour la demande en tant que telle. Ça, évidemment, c'est à la discrétion du conseil.

Et si c'est dans le cadre du processus réglementaire, c'est la procédure habituelle qui est en cours.

2220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Vous avez la réponse.

2225 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230

Merci beaucoup. Maintenant, nous allons prendre une pause, de retour à trois heures et quart (3 h ¼), merci beaucoup.

2235

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2240

**THOMY BRIÈRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2245

Donc si vous voulez, on va poursuivre! Je vous informe également que la Commission va siéger ce soir.

J'inviterais monsieur Thomy Brière.

**PAR M. THOMY BRIÈRE:**

2250

Je voulais savoir à quelle distance qu'on peut s'approcher d'une éolienne si elle n'est pas sur notre terre?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2255

Si elle n'est pas sur notre terre?

**PAR M. THOMY BRIÈRE:**

2260

Oui, comme par exemple un chasseur qui loue – par exemple chez nous, j'ai une éolienne – bien d'abord, je vais inverser!

Est-ce que je peux continuer de louer à un chasseur si je suis propriétaire d'une terre avec une éolienne?

2265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

2270

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

On impose aucune restriction d'usage, monsieur le Président. En principe, quelqu'un peut aller en dessous de l'éolienne.

2275

**PAR M. THOMY BRIÈRE:**

Ah, OK. Donc il y a pas de distance à respecter, le chasseur peut aller en dessous de l'éolienne?



2280 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

À Murdochville, on est sur des terres publiques, et c'est dans une réserve faunique, et à ma connaissance, les gens, je dis pas qu'ils chassent en dessous de l'éolienne, là, mais nous, on impose aucune restriction d'accès.

2285

La seule chose, c'est que puisqu'on va être en majorité sur des terrains, en fait on est sur des terrains privés, nous, on gère pas l'accès sur le terrain comme tel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2290

OK. Monsieur Latour, est-ce qu'un parc éolien peut changer les facteurs de succès de chasse?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

2295

Les données préliminaires qu'on a à ce sujet-là, évidemment du côté de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, démontrent que les succès de chasse sont équivalents après l'installation du parc éolien qu'avant l'installation du parc éolien.

2300

Et à ma connaissance, on a des échos dans l'ouest de l'Amérique du Nord, et c'est le même phénomène.

Donc il semble pas y avoir d'inconvénient à l'implantation des parcs éoliens en fonction du résultat de chasse.

2305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2310 **PAR M. THOMY BRIÈRE:**

Est-ce que l'Enercon 82, est-ce qu'elle a déjà été installée ailleurs, l'éolienne en question? Est-ce que ça a déjà été installé ailleurs?

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va commencer par le promoteur. Est-ce qu'à votre connaissance...

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2320

À ma connaissance, l'Enercon E-82 a été installée au Brésil, en Allemagne entre autres, et au projet Ripley en Ontario.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325 C'est beau, merci.

---

**JEAN MALO**

2330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean Malo.

2335

**PAR M. JEAN MALO:**

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2340

Bonjour monsieur Malo.

**PAR M. JEAN MALO:**

2345

Je pensais pas de passer si vite que ça, là!

Est-ce que monsieur le maire de Kinnear's Mills est le président de la SDE?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2350

Qu'est-ce que la SDE?

**PAR M. JEAN MALO:**

2355

J'aimerais qu'il me réponde, qu'est-ce que c'est la SDE.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360

Vous voulez dire la Société de développement économique?

**PAR M. JEAN MALO:**

Oui.

2365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Gravel.

2370 **PAR M. ALAIN GRAVEL:**

Monsieur le Président, la Société de développement économique de la région de Thetford et le Centre local de développement reconnu par la MRC des Appalaches, considérant que dans la lettre d'invitation que la MRC a reçue du BAPE au niveau des sujets qui pouvaient être invoqués, bien, nous avons demandé à la Société de développement économique d'être représentée pour, entre autres, discuter des dossiers de main-d'œuvre et de développement économique.

2375 **PAR M. JEAN MALO:**

2380 Est-ce que le développement économique, le site Des Moulins rentre dans ce groupement-là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2385 Vous voulez dire...

**PAR M. JEAN MALO:**

2390 De développement économique. Est-ce que la SDE est en charge un peu de chapeauter tout ça pour que ça fonctionne bien?

**PAR M. ALAIN GRAVEL:**

2395 Alors j'inviterais monsieur Marc-Alexandre Brousseau de la Société de développement économique à prendre la parole.

**PAR M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU:**

2400 Bonjour monsieur le Président. Un premier élément de réponse, on a demandé si monsieur Marquis Bédard était président de notre organisation, effectivement monsieur Bédard est président du conseil d'administration de la SDE.

2405 Ensuite, par rapport, on parle du Parc Des Moulins, bien franchement, moi, je suis pas une personne en charge du dossier au bureau, donc il faudrait que je vérifie de quelle façon on a un lien avec ce site Internet là. J'ai pas l'information à l'heure actuelle.

J'imagine que ce serait facile à vérifier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2410 Vous venez de dire que vous êtes pas impliqué...

**PAR M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU:**

2415 Moi personnellement, donc il faudrait que je vérifie avec mes collègues si des gens ont été impliqués, la teneur de leur implication par rapport à ce site Internet là.

Mais comme je vous dis, possiblement que ça serait facile pour moi de vérifier le niveau d'implication de la SDE dans le site Internet.

2420 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je pense que la firme qui a programmé le site s'appelle Vertisoft.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2425 OK. Maintenant, ce sera pas long, vous pouvez demeurer là, monsieur Vincent, vous, vous avez parlé d'un comité de maximisation des retombées économiques?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2430 Oui absolument, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2435 La SDE n'était pas en communication avec vous?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2440 En fait, l'instance qui est partenaire, c'est le Comité de diversification économique de la région de Thetford qui nous a sollicités pour mettre sur pied un comité de maximisation des retombées économiques.

2445 Mais je pense qu'il va de soi ici que la Société de développement économique est un partenaire de développement du projet Des Moulins avec nous depuis le tout début, entre autres, mais c'est pas le seul.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2450 Ce comité-là est formé de qui exactement?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2455 Le comité est représenté par 3Ci entre autres, un représentant de la société de projet Des Moulins, et il va y avoir un nombre majoritaire de représentants socioéconomiques dans le comité.

Je pourrais peut-être vous revenir avec la constitution officielle, si je peux prendre quelques instants cet après-midi pour consulter mes registres.

2460 Mais essentiellement, on a voulu que ce soit un comité qui était indépendant et qui était pas contrôlé nécessairement par le promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2465 Vous avez parlé que ce comité-là favorisait l'information sur les travaux qui allaient être exécutés?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2470 En réalité, la mission du site d'information parcdesmoulins.com est évidemment un véhicule extraordinaire pour véhiculer de l'information.

2475 Lorsqu'on a soumis, à titre d'exemple, nos études d'impact au ministère en décembre dernier, on les a rapidement mises en ligne publiques, bien avant que le ministère le fasse.

Et nous, on se sert de ce site-là comme étant un outil de communication pour pouvoir mettre en contact les donneurs d'ordre, entre autres les fournisseurs, et évidemment, c'est un site d'information qui va informer la population sur l'évolution du projet.

2480 Maintenant, si on regarde spécifiquement un des volets de retombées locales, c'est qu'on a voulu mettre sur pied un comité de maximisation des retombées économiques sur la base que nos donneurs d'ordre allaient, à qualité égale compétitivité égale, favoriser les entrepreneurs locaux, de un, et aussi, on trouvait que c'était un outil très intéressant pour exprimer ou pour publier, disons, les besoins en biens et services que nos entrepreneurs auraient, le cas échéant.

2485 Donc le comité de maximisation économique est constitué d'un représentant du Comité de diversification économique de la région de Thetford, un représentant de 3Ci énergie éolienne, un représentant de la Société de projet, un représentant de la Société de développement économique de la région de Thetford, CLD, et un représentant de la Chambre de commerce et  
2490 d'industrie de L'Amiante.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2495 Monsieur Vincent, dans l'étude d'impact, quand on parle des emplois en phase d'exploitation, on mentionnait que dix (10) emplois pourraient être créés avec l'exploitation.

2500 Lors de votre présentation que vous avez faite le premier soir de l'audience, dans les acétates, c'était indiqué qu'il y avait vingt (20) emplois qui seraient créés pour la phase d'exploitation.

Est-ce que vous pouvez nous dire si c'est dix (10) ou vingt (20) et peut-être le type d'emplois que ça peut représenter, le genre d'emplois qu'exige l'exploitation du parc?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2505 Oui, je vous remercie pour la question, monsieur le Commissaire. En réalité, c'est que nous, 3Ci, on estime que nos emplois à nous comme gestionnaires, ça va être à peu une dizaine.

2510 Et on estime que le turbinier va avoir aussi une dizaine d'emplois.

Mais évidemment, dans l'étude d'impact, on parle des emplois qui sont générés par nous en tant qu'opération.

2515 Maintenant, les deux cents (200) emplois de construction, on parle d'un estimé à la pointe qui va s'échelonner quand même sur deux (2) ans.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2520 Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire par contre la proportion des emplois qui seraient affectés à des travaux, je dirais, d'installation de turbines ou des travaux qui exigent une expertise versus peut-être des travaux ou c'est plus des travaux de déboisement, des travaux routiers?

2525 Est-ce qu'il y a une proportion dans ces emplois-là qu'on peut déterminer?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2530 Si on parle des emplois de construction, je peux peut-être laisser mes collègues, Jean-François et Sébastien répondre, et je peux demander aussi à Sébastien Dumont de donner un portrait un peu du type d'emplois d'exploitation qu'on anticipe.

**PAR M. JEAN MALO:**

2535 Ma question fondamentale, vous avez tout sorti tout ça, je trouve ça vraiment le fun que ça sorte tout!

2540 Monsieur le maire de Kinnear's Mills est le président du SDE. Est-ce qu'en étant président du SDE, est-ce que vous croyez – non, ça, ça se dit pas – est-ce que ça peut influencer les décisions qu'il a à prendre, concernant le site de Kinnear's Mills?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2545 OK. Monsieur Bédard. Le tableau sur les emplois, vous pourriez nous le sortir un peu plus tard!

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

C'est bien monsieur le Président.

2550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2555 Monsieur, comment vous vous sentez par rapport au chapeau comme maire et comme président?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

2560 Moi, je crois que ça a peu ou pas de rapport, parce que je suis président du bureau de direction de la SDE, et je suis pas l'employeur des employés de la SDE.

Ma responsabilité, c'est rien qu'au niveau du bureau de direction.

2565 La responsabilité du CLD revient au directeur général, qui est monsieur Rémillard. C'est pas moi qui dirige la SDE.

Mais monsieur Rémillard pourrait vous le dire, c'est quoi ma charge à moi par rapport à la SDE.

2570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez deux (2) fonctions, vous avez celle de représenter les citoyens de Kinnear's Mills?

2575 **PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Oui.

2580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et celui de présider ce bureau.

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

2585 Oui, c'est nommé d'office par la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est nommé d'office par la MRC?

2590

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Oui.

2595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous une sous-question, monsieur?

**PAR M. JEAN MALO:**

2600

Oui. C'est parce que tantôt, monsieur le maire parlait au nom du conseil puis tout ça, puis il parlait aussi au nom du parc, bien, pas du parc, il parlait de l'ensemble du projet.

2605 Donc est-ce que c'est comme maire ou comme représentant du SDE qu'il représente en fin de compte l'ensemble, qui vise à promouvoir l'ensemble du projet?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va lui poser la question.

2610

Monsieur Bédard, quand vous parlez du projet, en parlez-vous comme promoteur du développement économique ou comme maire de Kinnear's Mills?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

2615

Moi, je parle du projet comme maire de la municipalité.



**PAR M. JEAN MALO:**

2620 OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2625 Merci beaucoup.

---

**STÉPHANE LACHANCE**

2630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Stéphane Lachance.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

2635 Monsieur le Président, j'aimerais savoir si l'implantation du Parc Des Moulins répond à une véritable demande énergétique du marché?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2640 On y a répondu un petit peu hier.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

2645 C'était suite à la demande du gouvernement, comme j'ai pu comprendre?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2650 Oui. Du côté du ministère des Ressources naturelles, je vais y aller d'ailleurs, on va vous refiler la question, mais hier, le représentant nous expliquait qu'il y avait eu un appel d'offres.

Mais plus présentement, pour pas répéter la même réponse qu'hier, vous voudriez quelle information supplémentaire?

2655 **PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Bien, lorsqu'Hydro-Québec fait des appels d'offres comme ça, est-ce qu'elle tient compte du surplus d'énergie et de la demande du marché?

2660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, on va poser cette question-là.

Le porte-parole, monsieur Poirier.

2665

**PAR M. RICHARD POIRIER:**

La Stratégie énergétique prévoit justement que le gouvernement voulait développer son potentiel éolien du Québec, et le premier appel d'offres s'est strictement limité à la Gaspésie, comme je le mentionnais hier.

2670

Le deuxième appel d'offres s'adressait à l'ensemble du Québec, donc les projets pouvaient provenir un peu de l'ensemble du Québec.

2675

Et l'objectif de la Stratégie énergétique, c'est de développer quatre mille mégawatts (4000 MW) d'ici l'horizon 2015. Et ça, c'est tenant compte de la capacité d'intégration d'Hydro-Québec et aussi du bilan énergétique du Québec, donc avec les surplus et les besoins énergétiques d'Hydro-Québec.

2680

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Présentement, j'ai vu à l'usine de Bécancour, l'usine au gaz de Bécancour, présentement, n'est pas en fonction depuis 2007. Il y a des dédommagements substantiels qui sont versés à cette usine. C'est pourquoi qu'on verse des dédommagements, à cause qu'on n'en achète pas?

2685

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, on s'éloigne un petit peu du projet.

2690

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

OK. Deuxième question s'il vous plaît!

Le promoteur dit qu'au besoin, des réparations du réseau routier seront apportées. Une analyse des chemins utilisés va-t-elle être faite avant le projet et qui sera responsable de le faire?

2695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

2700

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Beaulieu de répondre à la question.

2705 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Donc c'est sûr que les vérifications des chemins vont être faites avec les équipes de transport de la compagnie Enercon, parce que c'est avec qui on va transporter les charges les plus importantes, afin de s'assurer que le chemin ait les capacités nécessaires pour effectuer les transports, parce qu'on veut pas qu'au moment où les transports vont s'effectuer, que ça cause des problèmes, que ça cause des retards à l'exécution des travaux.

2710

Donc c'est dès les débuts du déboisement qu'on va faire un parallèle, dès le printemps, on va commencer à vérifier la capacité des chemins et faire les interventions nécessaires.

2715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a des ententes qui ont été signées avec les municipalités dans ce sens-là?

2720 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Il y a pas d'ententes spécifiques qui ont été signées, sauf que nous, l'engagement moral de 3Ci, c'est qu'on laissera pas un projet, les chemins en décrépitude, là.

2725

Si on cause un tort, on a le principe de la minimisation des impacts, donc on va s'engager, nous, à réparer les chemins qu'on brise, si on les brise.

Mais je pense que la réponse de monsieur Beaulieu, elle est éloquente à l'effet qu'on va tout faire pour pas les briser, évidemment.

2730

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Dans le cas précis du chemin du Sabot-d'Or où ce que je demeure, il y a des camions hors normes qui vont passer pour l'installation d'éoliennes, et puis on a de l'asphalte neuve depuis les trois-quatre (3-4) dernières années, mais c'est pas une route qui peut supporter des gros camions lourds.

2735

Ça fait que c'est inévitable qu'il y aura une détérioration au niveau asphaltage.

2740

Est-ce que le promoteur va les remettre dans un état carrossable où il va les remettre dans l'état d'origine avant le projet?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2745 Bon bien, c'est évident qu'on veut avoir des chemins qui vont être en état pour supporter nos charges. Donc à ce moment-là, on va les remettre en état qu'ils étaient à l'origine.

Il faut croire aussi qu'à certains endroits, les routes pavées présentent des lézardages assez importants. Donc c'est sûr qu'on les remettra pas lézardées, on va les remettre en état.

2750

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Ça comprend l'asphaltage, ça?

2755 Est-ce que c'est compris qu'une fois que l'asphalte est cassé, on remet du gravier dans le trou ou on remet de l'asphalte?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2760 A ce moment-là, s'il y a du pavage à l'origine, on va remettre un pavage après les travaux.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

2765 Mais il y a rien d'écrit présentement là-dessus sur les spécifications de réparations, c'est juste l'engagement moral du promoteur?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2770 Présentement, il y a aucune entente, c'est ça?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Pour l'instant, c'est ça monsieur le Président.

2775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Par contre, vous prenez un engagement ici de façon publique?

2780 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Absolument, puis on l'a d'ailleurs exprimé, je pense, de façon très précise dans l'étude d'impact.

2785 **PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Merci.

2790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2795

---

**RICHARD LAPOINTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Richard Lapointe.

2800

Bonjour.

**PAR M. RICHARD LAPOINTE:**

2805

Bonjour monsieur le Président. À Kinnear's Mills, il y a une information qui circule depuis un petit bout de temps que les éoliennes, il y a une possibilité que les éoliennes assèchent les terres puis assèchent les forêts.

2810

Je voudrais avoir la réaction. Il y a une peur qui circule dans certains foyers puis certaines terres, que le groupe des éoliennes peut assécher ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser la question. Monsieur Vincent.

2815

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Au niveau du promoteur, monsieur le Président, on a aucune évidence scientifique à l'effet que ce serait le cas.

2820

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Souvent, on entend dire, est-ce que ça fait plus de vent, une éolienne?

2825

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Demers de compléter ma réponse.

Il faut voir que la vitesse de rotation d'une éolienne, c'est à peu près dix-huit (18) tours à la minute, et son objectif, c'est de retirer l'énergie du vent.

2830

Donc ça peut pas physiquement créer plus de vent ou ça peut pas créer plus d'énergie que ça en absorbe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2835

Donc c'est pas comme le ventilateur qui est au plafond?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2840

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2845

Du côté du ministère?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2850

Même chose, on n'a jamais eu d'information à cet effet-là, qu'il y aurait un effet sur l'assèchement des forêts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Latour?

2855

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

Nous non plus, de façon générale.

2860

Le seul problème d'assèchement qu'il pourrait y avoir, c'est au niveau des drainages par exemple pour le réseau routier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2865

Vous pouvez répéter en pesant sur votre micro s'il vous plaît!

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

Oui, excusez-moi.

2870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je suis pas sûr que la salle ait entendu.

2875 **PAR M. NORMAND LATOUR:**

Au niveau du vent comme tel, on n'a absolument rien au niveau de l'assèchement de la forêt ou des sols.

2880 La seule chose qui pourrait survenir, c'est, disons, au niveau de la construction des chemins, modifications du drainage, ces choses-là. À ce moment-là, il pourrait y avoir assèchement de milieux humides par exemple.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885 OK, merci beaucoup.

Quelle est votre deuxième question?

**PAR M. RICHARD LAPOINTE:**

2890 La deuxième question, c'est aussi une autre peur qui circule. C'est lors du dynamitage pour installer les bases, la poussière que ça peut créer va venir tuer les poissons dans nos rivières. Ça, c'est pas moi qui le dis, là.

2895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Qu'en est-il en effet?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2900 Je vais demander à monsieur Beaulieu peut-être de décrire les activités d'excavation.

2905 Parce qu'on parle beaucoup du dynamitage, comme si on allait "blaster" soixante-dix-huit (78) fondations, mais il faut savoir que la grande majorité des fondations vont être creusées avec un Tramac, mais je vais quand même laisser monsieur Beaulieu expliquer un peu le processus.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2910 À la question, je pense qu'il y a deux (2) points. Il y a le point des rivières, donc on s'est engagé à respecter le Guide des saines pratiques, et aussi en incluant la réglementation, on sait qu'on a des distances minimales à respecter avec les rivières, ruisseaux. Ça, c'est le premier point.

2915 Le deuxième point, au niveau du dynamitage, les fondations, on en a déjà parlé, ont une profondeur de trois mètres (3 m), donc dix pieds (10 pi). On sait que le roc en surface est très souvent friable, et c'est à mesure qu'on va en profondeur que le roc devient plus solide.

2920 Donc dans la grande majorité des fondations, on va travailler au niveau du roc friable qui va pouvoir s'enlever par des moyens mécaniques, que ce soit au godet, que ce soit avec une griffe montée sur la pelle ou que ce soit au marteau pneumatique.

Puis on doit protéger aussi tout ce qui est le milieu hydrique, donc il y aura pas de crainte à avoir à ce niveau-là.

2925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous dites que le fait de dynamiter ne créera pas plus de poussière, ne créera pas de poussière qui pourrait retomber dans les ruisseaux puis affecter?

2930 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2935

Merci. Du côté du ministère des Ressources naturelles, est-ce que les explications vous satisfont?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

2940

Oui effectivement, et je dirais même que le promoteur s'est engagé à aller un peu plus loin dans certains secteurs qui sont les plus sensibles, c'est-à-dire les secteurs où l'omble de fontaine, la truite mouchetée vit en allopatric, donc c'est la seule espèce dans plusieurs régions de Chaudière-Appalaches, c'est un phénomène environnemental vraiment exceptionnel qu'on essaie de préserver.

2945

Et à ces endroits-là, il va y avoir des mesures encore supérieures au Guide de saines pratiques pour encore diminuer.

2950 Donc on est à peu près assuré qu'il y aura pas, si les travaux sont bien exécutés, qu'il y aura pas de sédimentation dommageable pour la faune aquatique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2955

Merci beaucoup. Ça va monsieur?



**PAR M. RICHARD LAPOINTE:**

Merci.

2960

---

**JEAN BÉDARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2965

Maintenant, j'inviterais madame Marisol Brochu. Elle n'est pas ici, elle ne perd pas son tour.

Monsieur Jean Bédard.

2970

Bonjour monsieur Bédard.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

2975

Merci. Alors le promoteur parlait tout à l'heure d'emplois à long terme pour dix-vingt (10-20) ans, je voudrais savoir combien est-ce qu'il y en aurait dans la région ici?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980

Dix-vingt (10-20)?

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Oui, dix-vingt (10-20) emplois à long terme.

2985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc combien, tout d'abord vous avez distingué, vous avez divisé le vingt (20) en deux (2), puis après, combien?

2990

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, je vais demander à monsieur Dumont de prendre la question.

2995

**PAR M. SÉBASTIEN G. DUMONT:**

Alors c'est quand même des éoliennes qui nécessitent plusieurs interventions par année. Donc pour un parc de cette ampleur-là, soixante-dix-huit (78) éoliennes, le turbinier nous a

3000 mentionné qu'on peut aller entre dix (10) et quinze (15) employés du turbinier uniquement, basés de façon permanente à Thetford Mines, pour faire la maintenance de l'ensemble du parc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3005           Donc c'est des gens qui viendraient de l'extérieur de la région?

**PAR M. SÉBASTIEN G. DUMONT:**

Non, engagés ici pendant toute la durée d'exploitation du parc.

3010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'un candidat qui n'a pas tout à fait la formation, est-ce que vous avez prévu de lui donner une formation pour pouvoir le rendre disponible sur le marché du travail, pour l'embaucher finalement?

3015

**PAR M. SÉBASTIEN G. DUMONT:**

3020           Bien nous, on peut pas parler à la place du turbinier. Il faut comprendre que la maintenance de l'éolienne comme telle, c'est le turbinier qui l'offre dans la garantie, ça fait partie de l'achat des turbines.

3025           Nous, le type d'emplois que le propriétaire du parc va utiliser, il y a pas vraiment de formation au Québec actuellement, donc on essaie vraiment de trouver les candidats idéals selon l'expérience passée, ou souvent, c'est des profils électromécaniques, tout ce qui est maintenance industrielle, maintenance de machines, expérience en usine. Parce qu'il n'y a pas, à part le Cégep de Gaspé qui a commencé à donner un peu de formation.

3030           Nous, dans notre expérience qu'on s'est faite à Murdochville, c'est vraiment des candidats de différents profils.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc est-ce qu'il y a des gens qui correspondent à ce profil-là ici en région?

3035 **PAR M. SÉBASTIEN G. DUMONT:**

Absolument, parce que ça l'a un historique industriel quand même très important dans la région.

3040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelles sont exactement les retombées économiques directes du projet pour la région?

3045 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Écoutez, les retombées économiques directes, si on les approxime, on parle d'à peu près un million (1 M\$).

3050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un million (1M\$) pour l'ensemble de la région?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3055 Non, non. Le premier million (1 M\$), on a expliqué hier qu'il y avait neuf cent mille (900 000 \$) aux municipalités, plus la quote-part des éoliennes de Thetford Mines, donc on peut dire qu'au niveau municipal, c'est plus d'un million (1 M\$).

3060 Au niveau des propriétaires privés, on approxime que les retombées récurrentes sont à peu près un million (1 M\$). Donc lorsqu'on parle de retombées directes, il faut inclure ces deux (2) premières tranches là.

Maintenant, dans la suite des choses...

3065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au-delà de ça, parce qu'on n'en a pas parlé jusqu'à présent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3070

Au-delà de ça, bien, il y a tous les emplois créés. On parle d'une vingtaine d'emplois.

3075 Les retombées directes, ça dépend comment on les calcule. Je sais que le ministère, je crois que c'est le ministère du Développement économique et d'Innovation et de l'Exportation a des modèles économétriques qui sont capables de déterminer quelles sont les retombées globales.

Mais là, au-delà de ça, c'est difficile pour nous d'avancer des chiffres.

3080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme par exemple, vous avez pas estimé les fabricants de produits et services, les camionneurs, les hôtels?

3085 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Exactement, dans les retombées de vingt millions (20 M\$) qu'on a projetées, on exclut évidemment toute la quote-part des retombées locales pendant la construction.

3090 Il faut savoir que ce projet-là est soumis à des conditions de contrat d'achat qui nous imposent d'avoir soixante pour cent (60 %) de retombées économiques au Québec et trente pour cent (30 %) de retombées économiques, en dollars, dans la région désignée qui est la Gaspésie et la MRC de Matane.

3095 Donc le turbinier Enercon s'engage à installer des usines de composantes à Matane, mais évidemment toutes les activités de construction vont générer en soi des retombées économiques directes dans la région qu'on pourrait facilement quantifier à vingt millions (20 M\$) et plus.

3100 Mais ça prendrait une analyse plus exhaustive.

Nous, on s'est limité à dire que les retombées qu'on contrôle, c'est vraiment celles qu'on va payer à chaque année, mais il va de soi qu'il y a des retombées directes additionnelles à ça.

3105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3110

Je vais peut-être revenir, monsieur Vincent, sur les vingt (20) emplois permanents, si on peut les appeler ainsi.

3115 Vous dites que dans le fond, il y en a une partie que c'est le promoteur 3Ci, c'est les emplois de 3Ci, et une autre partie que c'est le turbinier. Et ces emplois-là sont durant la période de garantie, c'est ça que j'ai bien compris, du turbinier?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3120

En réalité, la période de garantie du turbinier, on a un contrat actuellement qui prévoit une garantie de dix (10) ans et on a une option, nous, de 3Ci, dans notre contrat, de terminer l'entente après huit (8) ans.

Donc il pourrait y avoir un cas où la société d'exploitation du parc décide de prendre en charge son entretien dans à peu près une dizaine d'années.

3125

Mais lorsqu'on parle d'une vingtaine d'emplois, il faut le voir sur un horizon de vingt (20) ans. On parle des emplois d'exploitation de la société de projet. On a mentionné hier que nous allions avoir une couverture vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), trois cent soixante-cinq (365) jours par année, et donc ça, ça nécessite des équipes de travail sur trois (3) quarts de travail.

3130

Et les emplois du turbinier, bien, si c'est pas le turbinier après dix (10) ans qui répare, c'est quelqu'un d'autre, bien, ça va prendre quelqu'un, là. Donc on parle de vingt (20) ans, vingt (20) personnes pendant vingt (20) ans.

3135

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est vingt (20) personnes pendant vingt (20) ans. Il y aura pas, au bout de dix (10) ans, seulement dix (10) personnes, donc c'est toujours vingt (20) personnes?

3140

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien, au meilleur de notre connaissance, on pense que ça va prendre vingt (20) personnes pendant vingt (20) ans pour exploiter le parc.

3145

Et la logique voudrait qu'au fur et à mesure que le parc vieillit, il y aurait probablement plus d'interventions d'entretien à faire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3150

Puis dans les vingt (20) emplois, est-ce que ce sont tous des emplois d'entretien ou si dans ça, il y a des directeurs d'opération, s'il y a des gens qui travaillent à un niveau, je dirais, de direction ou de gestion?

3155

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien, je vous dirais que typiquement, on parlerait d'une vingtaine de pour cent d'emplois que c'est supervision et gestion. Si je regarde un peu le profil des emplois de notre turbinier à Murdochville, il y a disons vingt pour cent (20 %) d'administratif et quatre-vingts pour cent (80 %) de main-d'œuvre qui sont impliqués dans l'entretien.

3160

Maintenant, si je regarde le profil des emplois que 3Ci avait lorsqu'on était exploitant, on parle de tâches qui varient, je dirais que c'est plutôt de la supervision, de l'administration et minoritairement de l'intervention technique.

3165

Peut-être que, Sébastien, tu pourrais peut-être compléter pour parler un peu du type d'intervention?

**PAR M. SÉBASTIEN G. DUMONT:**

3170

Les employés qui représentent le propriétaire du parc sont là pour faire la gestion du parc.

3175

Les techniciens du turbinier vont honorer les garanties, mais celui qui gère la sous-station électrique, qui gère les routes, qui gère les accès aux différents sites, qui dirige les techniciens aux turbines appropriées, c'est les employés du propriétaire du parc.

3180

Donc ces employés-là, souvent, c'est de la gestion, de l'administration. On va s'assurer que les garanties sont honorées de façon correcte.

C'est davantage un profil administratif ou opérationnel, si je peux dire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3185

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3190

Monsieur Bédard.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Oui, j'aurais une deuxième question.

3195

On a peu parlé des incidences sur l'immobilier dans un projet comme celui Des Moulins. Ce qu'on voit, en tout cas ce qui a été présenté dans la documentation jusqu'à maintenant, c'est qu'il y a peu de cas qui peuvent illustrer l'incidence, ça a été peu répertorié, etc.

3200

Moi, j'ai vu entre autres dans le répertoire sur Internet, le répertoire des jugements de la Cour des valeurs immobilières, il y a un jugement que je pourrais déposer auprès du BAPE qui dit essentiellement, je l'ai pas de mémoire, mais je vous le dis substantiellement, que tout ce qui obstrue une vue ou qui change, qui modifie une vue originale, que ce soit un chemin de fer, une tour de transmission, une autoroute, peut diminuer sensiblement de façon appréciable la valeur immobilière d'une résidence.

3205

Alors j'aimerais savoir de quelle façon ça a été pris en compte, cet irritant pour ne pas dire plus, pour les gens qui n'ont pas de terre avec des éoliennes dessus?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3210

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3215

Je pense que c'est une très bonne question.

3220

De façon objective, je pense qu'on doit convenir qu'actuellement, basé sur l'expérience des parcs éoliens notamment de Murdochville et ailleurs en Gaspésie, je pense qu'il a été démontré qu'il y avait pas de lien direct entre la présence des parcs et la baisse de la valeur foncière ou même commerciale.

3225

Mais nous, justement, dans le but justement de compenser, disons, pour la réception du parc dans un milieu, c'est un peu ça qui a été à l'origine de notre désir d'insister pour que les trois (3) municipalités soient partenaires du projet.

3230

Maintenant, je pense qu'on a très peu parlé aussi des horizons de valeur terminale de ce projet-là. On en a parlé un petit peu brièvement à la première journée, mais ce projet-là, s'il est pour être dans un milieu pendant vingt (20) ans, et si on est pour avoir la même ressource éolienne, le potentiel éolien, et si on est capable de limiter les impacts à ce qu'ils sont actuellement, je pense qu'il y a des perspectives très intéressantes pour qu'il y ait une meilleure redistribution de richesse du projet dans le futur.

3235

3240

Donc le concept de la vision intergénérationnelle est bien important ici. On parle souvent d'un projet de vingt (20) ans, puis c'est tout ce qu'on peut promettre pour l'instant. Mais moi, ce qui m'anime un peu dans nos valeurs de 3Ci, c'est de voir que s'il y avait un deuxième projet, mais là, les municipalités, fortes d'une expérience d'une vingtaine d'années, seront peut-être mieux positionnées pour pouvoir décider si elles investissent comme partenaires réellement, et peut-être que l'économie aidant, la répartition de la richesse sera plus grande à ce moment-là.

3245

Maintenant, monsieur Demers, vous insistez pour intervenir, je vous laisse la parole.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3250

Bien, plus particulièrement au niveau de la valeur foncière, dans le sens de la question, il y a quand même peu d'études qui font référence à ça. Il faut penser que c'est quand même relativement récent et que le domaine de la valeur immobilière est quand même très complexe.

Je vais vous parler ici d'une étude qui a été faite en 2003, effectuée sur plus de vingt-cinq mille (25 000) transactions de propriétés dans un rayon de huit kilomètres (8 km) autour de parcs éoliens de plus que dix mégawatts (10 MW) qui ont été implantés entre 1998 et 2001.

3255

L'analyse des transactions a démontré que la proximité des parcs éoliens n'occasionnait pas de baisse de la valeur foncière des propriétés voisines. Ça, c'est une première étude.

3260

Les audiences publiques qui ont eu lieu sur le projet éolien de Saint-Ulric et Saint-Léandre, il y a eu une opinion de donnée sur la valeur des propriétés immobilières préparée par la firme DeRico, Hurtubise et associés de Québec qui est une firme réputée, en 2006, concernant l'implantation d'éoliennes autour d'un lac, c'était le lac Malfait dans le temps, secteur de villégiature, il y a quatre (4) facteurs – puis on parle de secteur de villégiature, c'est quand même un paramètre important – il y avait quatre (4) facteurs qui ont été considérés, qui sont considérés de façon normale dans l'établissement d'une valeur de propriété.

3265

Il y a d'abord l'utilité, la rareté, le pouvoir d'achat et le désir, au niveau du type de propriété. Seul ce dernier facteur pourrait être influencé par un projet éolien selon la perception favorable ou défavorable. Donc c'est la question du désir.

3270

Il y a eu des consultations au niveau des municipalités de Cap-Chat, Baie-des-Sables et Carleton dans le passé, dans le cadre de différentes études environnementales. Les directeurs généraux de chacune de ces municipalités, puis il faut penser que dans chacune de ces municipalités-là, il y a des éoliennes, dans le secteur de Cap-Chat même depuis plus longtemps, depuis 1997 à peu près, donc au-delà d'une dizaine d'années, ce qui est ressorti de ça, c'est que les directeurs généraux de chacune de ces municipalités ont mentionné qu'il n'y a eu aucun impact sur la valeur foncière.

3275

La plupart des résidences se sont vendues dernièrement bien au-delà de l'évaluation municipale. Toutefois, tous ont prétendu qu'il n'y avait pas de lien entre l'arrivée des éoliennes et le fait que les maisons se soient vendues à un montant plus élevé.

3280

Ce qui est ressorti à un moment donné de l'étude de DeRico, c'est que la valeur des résidences est bien plus une relation, une question d'offre et de demande. C'est ça qui crée la demande ou la valeur immobilière, et c'est ce qu'on a vécu depuis quelques années où les valeurs de propriétés ont pris beaucoup d'ampleur, la demande étant plus forte que l'offre.

3285

Donc en gros, c'est les facteurs et ce qui ressort de ces études-là. Un projet éolien n'a pas d'influence.

3290

Puis on a juste à penser, exemple, lorsqu'on installe les tours à haute tension, Hydro-Québec installe des tours à haute tension, il y a pas d'études qui ont démontré qu'il y avait une diminution de la valeur des propriétés à proximité non plus.



3295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment, vous allez déposer votre présentation?

3300 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3305 Merci beaucoup.

Du côté du MDDEP, est-ce que vous avez des données là-dessus?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3310

Je vais passer la parole à monsieur Denis Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

3315 Oui monsieur le Président. On était au courant des mentions qui ont été faites par SNC-Lavalin, entre autres l'étude sur vingt-cinq mille (25 000) résidences aux États-Unis.

On a encore fouillé un peu, puis on n'a pas trouvé d'étude qui démontrait avec évidence qu'il y avait une baisse des valeurs des propriétés imputable aux parcs éoliens.

3320

Il y a l'étude américaine, et il y a également, j'en ai d'autres, en Nouvelle-Zélande, une étude également qui a révélé qu'il y avait pas d'évidence que les propriétés situées à proximité des principaux parcs éoliens aient été affectées par une baisse des valeurs.

3325 L'organisme mentionnait toutefois qu'il était trop tôt dans le développement de la filière éolienne à cet endroit pour donner une réponse définitive à cette question.

3330 Dans le même sens, une autre étude en Angleterre, je pourrai vous donner les références, faite par des agents immobiliers qui ont rapporté des baisses de valeur de propriétés survenues à l'étape de planification des projets.

3335 La même étude mentionne cependant que les prix des transactions se raffermissent deux (2) ans après la mise en service des parcs éoliens. Eux autres aussi concluent que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les effets à plus long terme.

Donc il y a pas d'évidence de baisse de valeur marquée des propriétés ou à long terme. C'est ce qu'on a comme recherche.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3340           Merci beaucoup.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3345           Il y avait d'autres diapositives, mais elles seront déposées en pièces, qui complètent l'information, si vous voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3350           Merci.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3355           Alors si je comprends bien, il y a pas d'unanimité encore, mais on peut pas affirmer qu'il y a pas de baisse de la valeur immobilière?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Avec les réponses qu'on a eues...

3360           **PAR M. JEAN BÉDARD:**

              Monsieur a insisté, monsieur de 3Ci qui a insisté sur la désirabilité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365           Là, vous tombez dans une troisième question.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3370           Alors est-ce que c'est aussi désirable après, je le sais pas. La question est posée.

              Mais en tout cas, je dirai ça à mes éventuels acheteurs, je prends note de tous ces bons renseignements.

3375           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Vous nous en ferez part dans votre mémoire le 5 octobre.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3380

OK, merci.

---

**MONIQUE LAPLANTE**

3385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Monique Laplante.

3390

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

Tout à l'heure, on a parlé de signatures entre la municipalité et 3Ci qui semblaient très engageantes, et j'ai jasé avec les autres. Il semble que c'est pas clair clair.

3395

Est-ce qu'il y a déjà un processus de non-retour face aux signatures?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3400

Vous voulez dire de signatures avec la municipalité?

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

Oui, municipalité et 3Ci.

3405

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à l'heure, on y a répondu à ça.

3410

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

Bien, ça a pas l'air. J'ai demandé aux autres, et ça semblait pas être clair non plus.

Comme ça, il y a un processus de non-retour?

3415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez venir nous indiquer votre réponse, monsieur Bédard, ou la résumer.

3420 **PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Il y a un rapport de conformité qui a été émis.

3425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous dites qu'il y a un règlement qui a été émis, c'est-à-dire une certification comme de quoi le projet était conforme à votre règlement?

3430 **PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

C'est cela.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3435 Et le promoteur a opéré avec ce règlement-là?

**PAR M. MARQUIS BÉDARD:**

Oui.

3440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec ce certificat de conformité là.

3445 Autrement dit, ce que je comprends, c'est que le promoteur tente de réaliser son projet, compte tenu qu'il vient de recevoir un avis de conformité de la municipalité.

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

3450 Est-ce que ça signifie que c'est un non-retour?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3455 Ça signifie que pour l'instant, le projet est conforme à ce qui se passe avec la municipalité.

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

Merci.

3460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je peux pas aller plus loin que ça pour l'instant. Mais j'espère que vous comprenez.

3465 **PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

Je crois, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3470

Vous avez une deuxième question?

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

3475

Oui. On parlait de décibels hier et bon, lorsque le vent était insuffisant, il y a des moteurs qui prennent la relève.

Est-ce que c'est ce que vous avez appelé le poste élévateur et est-ce qu'il y en a juste un ou plusieurs pour les trente-six (36)?

3480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On y a répondu un petit peu hier aussi.

3485

Monsieur Vincent, est-ce qu'il y a un poste élévateur?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3490 Donc lorsqu'il vente moins, il y a pas de moteur qui prend la relève. Il faut bien comprendre qu'on absorbe cent pour cent (100 %) de l'énergie du vent.

Ce qui peut arriver, c'est que si le vent est insuffisant, évidemment il n'y aura pas de production mesurablement importante.

3495

Et donc il y a un poste élévateur qui va livrer l'énergie produite par le parc éolien à une tension de deux cent trente kilovolts (230 kV) à proximité d'un point d'intégration avec Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3500

Par rapport aux décibels émis de ce poste élévateur là, c'est votre question!

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

3505 Oui, c'est à ça que je voulais en venir.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3510 Typiquement, les critères de design qu'on impose à nos manufacturiers de transformateurs, c'est qu'on va leur demander de respecter entre soixante (60 dB) et soixante-quatre décibels (64 dB) aux transformateurs. C'est l'élément qui génère le bruit.

3515 Et donc soixante-quatre décibels (64 dB), à la distance que monsieur Beaulieu a expliqué hier, ça n'amène pas de contribution additionnelle à l'étude de son. Donc c'est un facteur insignifiant qui remet pas en question les conclusions de l'étude de son.

Donc il n'y aura pas de perception auditive du poste élévateur à quelque résidence que ce soit.

3520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous avez aussi une information concernant sa localisation?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3525 Oui, on a montré hier, monsieur le Président, sur une carte un carré rouge qui expliquait l'endroit où ce que le poste élévateur va être situé. C'est à quelques kilomètres au nord du chemin de l'Aqueduc, sur les propriétés de la Ville de Thetford, sujet à confirmation par monsieur Beaulieu?

3530

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3535 Oui effectivement, le poste élévateur est situé sur les terrains de la Ville de Thetford, dans un bol, donc il va être comme encadré par les montagnes qui vont encore mettre un élément supplémentaire pour bloquer le bruit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3540 Puis est-ce qu'il y a des résidences à proximité?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Non, absolument pas.

3545 **PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

Si je comprends bien, il y en a un pour tout l'ensemble des éoliennes, pour les trois (3) municipalités?

3550 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, effectivement. Il y a un poste élévateur qui prend la tension de trente-quatre mille cinq cents volts (34 500 V) à deux cent trente mille volts (230 000 V).

3555 **PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

Et les décibels, bon, c'est juste à un endroit, s'ajoutent aux décibels des éoliennes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3560

C'est-à-dire que, vous me corrigerez si j'ai moins bien compris, c'est que le fait que ça émet soixante décibels (60 dB) et le fait qu'il soit situé à l'endroit où ils l'ont mis, ça vient pas influencer les résultats de l'étude de bruit qu'on a présentée hier.

3565

Et comme il est isolé, ça ne risque pas d'influencer des résidences à proximité vu qu'il y en a pas.

**PAR Mme MONIQUE LAPLANTE:**

3570

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3575

---

**LOUISE SAILLANT**

3580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais madame Louise Saillant.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

3585

J'ai dans le PR6 une lettre qui a été adressée à madame Céline Dupont, j'imagine que c'est cette dame, qui vient du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition

féminine et qui parle entre autres des quatre (4) églises, du site historique des quatre (4) églises de Kinnear's Mills.

3590

On sait qu'à partir du site historique, il y a les photos pour le prouver, on voit des éoliennes.

3595

Est-ce qu'il y a eu une réponse à cette lettre-là? Est-ce que madame Dupont a répondu à monsieur Richard St-Pierre? C'était quoi le suivi de cette lettre-là?

Il y a pas que ça dans ça, mais entre autres, il y a ça.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3600

Vous me laissez quelque temps pour vérifier s'il vous plaît?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605

Oui. Est-ce que vous pouvez passer votre deuxième question tout de suite, on va y revenir après à celle-ci, pendant le temps que le ministère va faire des vérifications.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

3610

OK. Ma deuxième question sera pour le ministère de la Culture.

3615

Compte tenu du fait que la municipalité va recevoir des montants d'argent supplémentaires à cause du projet, est-ce que toutes les subventions qui arrivent, particulièrement à Héritage Kinnear's, qui concernent la culture, est-ce qu'ils vont tenir compte du fait que la municipalité a assez d'argent, puis que là, ils ont plus besoin de leur donner de subvention? Ça peut tu diminuer les subventions que la municipalité recevrait peut-être?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3620

Nous, on a pris en note la question qu'on va acheminer directement au ministère pour obtenir une réponse écrite qui va être sur notre site Web.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

3625

OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3630

Bon, on peut vous laisser quelque temps aussi pour la lire!



Regardez, on va prendre un autre participant. Restez tout près, on va prendre un autre participant.

3635

---

**JEAN MALO**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3640

J'inviterais monsieur Jean Malo.

Dès que le ministère aura la réponse, on en discutera.

Monsieur Malo.

3645

**PAR M. JEAN MALO:**

Rebonjour.

3650

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

**PAR M. JEAN MALO:**

3655

Bon, voilà, ma première question, c'est pour monsieur Jean-François Beaulieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3660

Non, vous vous adressez au président et moi, je déciderai où l'acheminer.

**PAR M. JEAN MALO:**

3665

J'aimerais voir, monsieur le Président, la carte numéro 6.2 dans Monfette, la zone inondable qui se trouve près des huit (8) éoliennes qui se trouvent dans cette région-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3670

On va tout d'abord la projeter à l'écran. Donc c'est la carte 6.2, vous avez dit?

**PAR M. JEAN MALO:**

Oui. Si je me trompe pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3675

Donc montez-nous la montée Monfette!

**PAR M. JEAN MALO:**

3680

La carte que j'avais, moi, il y avait une zone humide à côté des huit (8) éoliennes qu'il y avait dans la rivière Old Mill, où le ruisseau Old Mill coulait près de ces huit (8) éoliennes-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685

Pouvez-vous prendre le pointeur et nous le montrer s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN MALO:**

3690

C'est la 6.2, ça? Non, c'est la 3.1, ça.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Vous pouvez me rementionner l'endroit, j'ai mal compris l'endroit.

3695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vous adressez au président s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN MALO:**

3700

C'est près du rang Monfette, on prend le chemin McGraw et on s'en va dans le rang Monfette, si je me trompe pas. Les huit (8) qu'il y a là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3705

Est-ce que c'est ça?

**PAR M. JEAN MALO:**

3710

Oui. Il y avait une zone humide juste dans le bas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3715

Dans le bas où les éoliennes sont situées?

**PAR M. JEAN MALO:**

Oui, mais c'est pas cette carte-là que j'ai vue, moi, c'est la carte 6.2. Ça, c'est la 3.1, ça. Si je me trompe pas.

3720

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous projeter la 6.2?

3725

Il y a pas de carte 6.2!

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

On a la carte 8.2 mais pas 6.2.

3730

**PAR M. JEAN MALO:**

La zone humide qui se situe dans le bas de ces huit (8) éoliennes-là. La zone humide. Parce que moi, c'était une tache brune, une grande tache brune.

3735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qui est important dans la question, c'est d'être capable de représenter la zone humide. La zone humide près de la montée.

3740

**PAR M. JEAN MALO:**

C'est parce que cette zone humide là, c'est la source, presque la source du ruisseau Old Mill qui est une frayère de truite, si je me souviens, et que j'ai des questions à demander concernant le "blastage", le dynamitage.

3745

Est-ce qu'il peut altérer cette zone humide là qui est considérée comme très importante dans votre rapport?

3750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, attendez un petit peu, on va trouver la carte, le bon endroit et on va les prendre une par une.

3755

Moi, j'ai la carte 8.2 qui montre pas mal de zones humides.

**PAR M. JEAN MALO:**

C'est une zone humide qui est assez grande.

3760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, la carte 8.2, le titre, c'est "Description des milieux biologiques".

3765

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

En fin de compte, monsieur le Président, c'est que les couleurs, à cause du projecteur, la lampe est très forte, on voit mal les couleurs. Ça va dans les cours d'eau, milieux humides qu'on a dans le bleu pâle ici, et on va sortir la carte en question. Mais le secteur correspond à ce que nous avons ici.

3770

Et monsieur fait référence aux huit (8) éoliennes qui sont regroupées ici, c'est bien ça?

**PAR M. JEAN MALO:**

3775

C'est ça. Puis il y a une zone humide juste juste dans le bas. Le ruisseau Old Mill est juste là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3780

Vous avez pas la carte 8.2?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3785

Il y avait une question qui portait là-dessus au niveau d'un rapport complémentaire, Questions et commentaires, on a une carte qui apparaît dans le rapport en question.

Et on va essayer de vous la sortir pour la montrer à l'écran.

3790

**PAR M. JEAN MALO:**

C'est dans le rapport complémentaire, c'était dans le petit volume tout petit où il y avait plusieurs photos dans ça.

3795

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Donc la carte en question faisait référence aux questions 58 et 60. Puis c'est la carte 4, la carte numéro 4 qui est présentée.

3800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, projetez-nous-la, on veut juste voir le ruisseau Old Mill!

3805 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Mais principalement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3810 La zone humide qui est comprise là-dedans. C'est juste ça qu'on veut voir.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3815 Monsieur le Président, on est en train de bouter le système, on a la carte qui s'en vient, mais ça prend le temps que ça prend.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Pendant ce temps-là, on va recevoir la question de monsieur Malo.

3820

**PAR M. JEAN MALO:**

3825 On parlait de "blastage" à trois mètres (3 m), quatre mètres (4 m) qui enlevait le roc friable et tout ça. Une zone comme ça, humide, est-ce que ça pourrait pas être altéré, parce qu'une zone humide, c'est quand même des eaux de surface qui coulent dans le fond et qui alimentent le ruisseau Old Mill.

3830 Le fait de "blaster" pour huit (8) grosses machines, est-ce que ça peut altérer la vie aquatique, en fin de compte, l'eau, parce qu'il faudrait qu'on me dise que c'est non, il y a pas de problème, mais j'ai des doutes, disons.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser la question au promoteur. Est-ce que vous avez entendu la question?

3835

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3840 J'ai pas entendu la question malheureusement. Ma préoccupation, c'est de montrer la carte, monsieur le Président, pour qu'on puisse identifier exactement où le milieu humide avant tout, et puis là, après ça, on pourra regarder les impacts potentiels, avec votre permission.

Je vais demander à monsieur Beaulieu de nous localiser exactement de quoi il est question.

3845 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Monsieur le Président, comme on le mentionnait tout à l'heure, le groupe d'éoliennes, si je comprends bien, on a le rang Monfette qui est ici, ce groupe d'éoliennes là dont il est question, et le milieu humide est le suivant ici.

3850

La première chose, je pense qu'on en a déjà parlé, les travaux sont tous situés à l'extérieur des milieux humides. Les milieux humides, comme les ruisseaux, les lacs, sont protégés. Première chose.

3855

Ensuite, pour la protection des milieux humides, ruisseaux, c'est encore le Guide des saines pratiques qui s'applique, et ce guide-là prévoit un contrôle pour limiter le transport des sédiments dans ces milieux-là.

3860

Il faut voir aussi que les travaux sont situés sur le faite des montagnes, sur le dessus des montagnes, alors que les milieux humides sont situés dans les creux où l'eau peut s'accumuler. Donc on travaille pas pour drainer les milieux humides, parce qu'on travaille à des élévations plus élevées que ces milieux-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3865

Donc la conclusion, vous dites que les travaux qui seront exécutés seront à l'extérieur du milieu humide, et les mesures d'atténuation que vous allez prendre vont faire en sorte qu'elles ne seront pas affectées, est-ce exact?

3870

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Exactement, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3875

Mais je vais demander aussi l'avis au MDDEP.

3880

Est-ce que par rapport à cette question-là sur les milieux humides, est-ce que les mesures, parce que ça l'a fait l'objet d'une question supplémentaire dans le PR6, est-ce que ça vous satisfait?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3885 Pour ce qui est des milieux humides, je me rappelle qu'on avait demandé d'identifier un petit peu plus les travaux et identifier les milieux. Donc il y a des discussions qui avaient eu lieu.

Et le seul élément qui était en milieu humide a été tassé et puis ne passe plus dans le milieu humide.

3890 Donc pour nous, ce n'est plus un problème, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3895 OK. Est-ce que le règlement, quand il s'agit de terres en milieu privé, de terres publiques, est-ce que les règlements sont les mêmes, est-ce qu'il y en a qui est plus sévère que l'autre?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3900 Bien nous, en fait, on a une procédure d'analyse. Vous me laissez encore un instant s'il vous plaît, je vais aller vérifier, à moins que monsieur Talbot ait une réponse immédiate.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3905 On va vous laisser le temps.

Avez-vous votre deuxième question?

**PAR M. JEAN MALO:**

3910 Oui. C'est la question de son. Vous savez, monsieur le Président, que Kinnear's Mills, c'est dans le fond d'une vallée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3915 Oui, j'ai été visiter.

**PAR M. JEAN MALO:**

3920 Oui, je sais que vous avez trouvé le coin merveilleux!

Les éoliennes se trouvent en fin de compte sur un côté de la vallée et l'autre côté un peu. L'autre bord, il y a une grosse montagne, une montagne des Roger comme on dit, je sais pas si c'est le vrai nom.

3925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parlez quand on s'en va pour prendre le rang 2, de l'autre côté de l'église, en arrière de l'église quand on tourne à droite?

3930 **PAR M. JEAN MALO:**

La 269, si vous voulez, l'autre côté, il y a une belle grosse montagne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3935

Allan, le rang Allan?

**PAR M. JEAN MALO:**

3940 Non, c'est pas le rang Allan. Ah, la montagne Allan peut-être, oui, OK. Peut-être, là. Moi, j'ai toujours dit la montagne Roger.

Les églises sont dans le fond et la vallée se reforme au bout, ça fait comme une espèce de vallée. Les éoliennes se trouvent de ce côté-là et font un petit peu une ceinture comme ça.

3945

Est-ce que la réverbération des sons, la nuit, reflétant sur la montagne, peut amplifier le son, s'il y a un climat humide? J'ai tout écouté hier qu'est-ce qu'ils disaient, la température, les nuages, l'humidité puis tout ça, mais on n'a pas parlé de réverbération du son sur la montagne, qui fait que quand on est proche d'un mur, puis on crie, puis ça revient vite.

3950

Ça fait que vu qu'il y a une quantité quand même assez impressionnante, est-ce que le son qui va frapper sur la montagne, la nuit, c'est parce que le jour, c'est la 269 qu'on entend plus, parce que le son monte de l'autre côté puis tout ça, mais la nuit, est-ce que ça va être nuisant pour le sommeil, parce que c'est très très calme.

3955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est correct. Monsieur Vincent.

3960 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur le Président, tel qu'on a vu hier, nos experts ont modélisé la topographie, et je pense que la question est de savoir, nonobstant le fait qu'on aurait modélisé, la vraie question qui se pose, si on excède la norme de bruit de quarante décibels (40 dB) à cause de la réverbération!

3965



Bien, comme on dit en français, "tough luck", c'est notre problème, puis il va falloir qu'on vive avec, et qu'on rencontre quarante décibels (40 dB) la nuit, que ce soit causé par des phénomènes de réverbération ou pas.

3970

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez dire qu'un tel phénomène pourrait se produire?

3975

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien, ce que je dis, c'est deux (2) choses. C'est que ce phénomène-là a été manifestement tenu compte dans le logiciel qui prenait en compte la topographie.

3980

Mais ce que je dis, c'est que si à l'ultime, le projet ne respecte pas la norme ou le critère 98 qu'on parle depuis trois (3) jours, il va falloir, nous, qu'on trouve à instaurer des mesures de mitigation pour respecter le règlement, que ce soit de la réverbération ou tout autre phénomène.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3985

OK. Donc la réponse, c'est que pour l'instant, il y a une norme, une norme qui est dictée par la 98-01 qui donne quarante (40 dB), comme expliqué hier, puis le promoteur s'engage à respecter la norme, c'est ça?

3990

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Et je pense qu'on a tenu compte de la topographie, parce que là, la question fait référence à la notion de l'effet topographique qui serait induit par le relief.

3995

Je pense que c'est une donnée qui rentre dans le logiciel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4000

C'est ça. Donc vous dites que le phénomène pourrait se produire, mais que vous visez à respecter la norme en vigueur?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

C'est ça monsieur le Président.

4005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Maintenant, restez là, monsieur Malo, madame Dupont a peut-être une réponse à votre première question.

4010 C'est-à-dire que je lui demandais si la réglementation s'appliquait de façon différente en terres privées par rapport aux terres publiques.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4015 Bon, nous, concernant les milieux humides, ça découle de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'article 22 qui mentionne que les travaux prévus dans les cours d'eau, les lacs, un étang, un marais, marécage, tourbière, donc dans les milieux humides, sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du ministère.

4020 Donc pour obtenir un certificat du ministère, nous, on a une procédure de traitement des demandes d'autorisation.

Première des choses, on demande d'éviter les milieux humides, que ce soit en terre privée ou en terre publique. On demande d'éviter.

4025 Et s'ils peuvent pas éviter, bien, à ce moment-là, il y a des mécanismes pour minimiser les impacts ou pour compenser ces impacts-là.

4030 Donc il y a toute une procédure qui est basée sur la valeur écologique des milieux humides.

Est-ce que ça répond à votre question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4035 Est-ce que c'est en terre privée ou en terre publique?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4040 Les deux (2). En terre privée et publique, peu importe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4045 OK. Ça va monsieur Latour?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

4050 De notre côté, au niveau des milieux humides, on va s'intéresser particulièrement aux habitats fauniques. Évidemment, c'est notre secteur.

Et souvent, les milieux humides vont être associés à un habitat du rat musqué par exemple. À ce moment-là, s'il y a des travaux dans l'habitat, il y aura des autorisations à demander chez nous.

4055 Mais à notre connaissance, il n'y a pas eu d'autorisation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4060 Et êtes-vous du même avis que le ministère du Développement durable, à savoir par rapport aux mesures qui ont été prises par le promoteur concernant le ruisseau Old Mill?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

4065 On ne voit pas de problème non plus de ce côté-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça va, monsieur Malo!

4070 **PAR M. JEAN MALO:**

Est-ce que le fait de "blaster" sur les hauteurs comme ça et de briser les veines d'eau, est-ce que ça peut altérer ou ça peut baisser le milieu humide? Est-ce que ça peut nuire?

4075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a répondu un petit peu.

Monsieur Vincent, juste quelques secondes!

4080

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je pense que monsieur Beaulieu aimerait compléter un élément d'information pour vous, monsieur le Président.

4085

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4090 Juste un peu mentionner, pour finir tout à l'heure, il faut voir aussi que le milieu humide est à une distance de plus de six cents mètres (600 m) des éoliennes, par rapport à ce qu'on parlait tout à l'heure.

Puis aussi, le dynamitage, dans l'éventualité où il va y avoir dynamitage, c'est ce qu'on appelle du dynamitage de surface. C'est pas des profondeurs importantes.

4095 Puis à quelques pieds près, c'est pas plus profond que l'excavation du solage d'une maison. Donc c'est pas des excavations profondes; ça reste quand même, somme toute, assez superficiel.

Donc on n'entrevoit pas de problème au niveau des veines d'eau.

4100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va monsieur Malo?

4105 **PAR M. JEAN MALO:**

Je suis obligé de dire oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4110 Je veux dire, c'est la réponse, mais en même temps, ça va vous servir à vous préparer pour le 5 octobre.

4115 **LOUISE SAILLANT (suite)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4120 Madame Saillant, maintenant vous pouvez revenir à la table, parce qu'on a une réponse du ministère du Développement durable.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4125 J'aimerais vérifier s'il s'agit bien de la lettre du 26 février 2009 s'il vous plaît?

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

26 février 2009.

4130 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4135 Parfait. Alors cette lettre m'est adressée, est en fait l'avis du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, donc qui mentionne que l'étude est recevable mais qui aimerait avoir cependant, obtenir quelques informations complémentaires par rapport à leur champ de compétence.

Donc évidemment, ces demandes-là, on en a tenu compte et elles ont été traduites en questions à 3Ci, et ces questions sont reprises donc dans le rapport complémentaire fourni par 3Ci qui répond aux questions.

4140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui sont publiques?

4145

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Qui sont publiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4150

Qui sont déposées.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4155

C'est ça. En fait, si la dame a remarqué, donc si je résume, le ministère Culture et Communications demande que le promoteur fournisse de plus amples informations sur différents sujets.

4160

Donc moi, j'ai retransmis ces questions-là qui sont publiques, et les réponses sont également publiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le PR5?

4165

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Je ne connais pas votre système de classement, mais pour moi, c'est le rapport complémentaire.

4170

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5.1.1, OK.

4175

Donc ça va madame?

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Le rapport 5.1.1, les réponses?

4180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans le document de l'étude d'impact, dans les réponses au ministère, en général c'est le PR5.1.1, c'est ça?

4185 **PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Est-ce que le ministère de la Culture s'est dit satisfait? Y a-t-il eu une réponse au ministère de la Culture?

4190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a une réponse du promoteur par rapport à la question.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

4195

Le promoteur a répondu à la Culture, bien en fait, par l'intermédiaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4200

Là, il faudrait aller voir la réponse.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4205 La Culture s'est montré relativement – je n'ai pas de réponse écrite publique – mais à mon souvenir, il est relativement satisfait des réponses obtenues.

Et peut-être un élément complémentaire d'information, ces questions-là commencent environ autour de la question 81, 82, 83 et 84 environ.

4210 **PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

OK. Pour les subventions sur la culture, vous m'avez dit ce soir ou non, vous allez mettre ça sur le site éventuellement?

4215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous, on a pris la question en note, on va acheminer directement la question au ministère. Puis après ça, ça va être disponible sur notre site.

4220 **PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

OK.

**STÉPHANE LACHANCE**

4225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Stéphane Lachance.

4230 **PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le promoteur a des éoliennes de ce genre installées hors Québec?

4235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous, comme promoteur, est-ce que vous en avez?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4240 Non monsieur le Président, nous n'en avons pas hors Québec.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

4245 OK. Hors Québec, est-ce que les redevances qui sont données aux citoyens et aux municipalités sont sensiblement les mêmes que le promoteur donne ici?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À votre connaissance?

4250

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

J'ai aucune opinion là-dessus, monsieur le Président.

4255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que du côté des personnes-ressources, vous avez de l'information, notamment le ministère du Développement durable?

4260 **PAR M. DENIS TALBOT:**

J'ai une information que je vous donne comme ça sous toutes réserves.

4265 L'année passée, il avait été évoqué à plusieurs reprises qu'en Ontario, les redevances  
étaient beaucoup plus élevées, sauf qu'il fallait calculer, il fallait prendre toutes choses étant  
égales par ailleurs, dans les faits, ça s'est avéré que c'était plutôt relativement du même ordre.

4270 Parce qu'à un moment donné, on parlait pas de machines de la même puissance, etc., il y  
avait comme différents facteurs, puis aux dernières nouvelles, c'est plutôt du même ordre.

Mais je vous dis ça sous toutes réserves. Ça évolue rapidement, mais c'est les  
informations qu'on avait eues l'année passée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4275 Merci beaucoup.

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

4280 Deuxième question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4285 Deuxième et demie!

**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

4290 Deuxième et demie, c'est ça. Durant les vingt (20) prochaines années, est-ce que le  
promoteur prévoit faire l'ajout de d'autres éoliennes plus grosses ou plus petites?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Durant les vingt (20) prochaines...

4295 **PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Oui c'est ça, les vingt (20) prochaines années, à partir du moment où ce qu'elles vont être  
installées, est-ce qu'il va y en avoir d'autres d'ajoutées, est-ce que c'est prévu?

4300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On y a répondu un petit peu hier, monsieur Vincent!

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4305 Le contrat d'achat nous permet pas d'ajouter des éoliennes, monsieur le Président.



**PAR M. STÉPHANE LACHANCE:**

Donc c'est seulement le remplacement d'éoliennes défectueuses, merci.

4310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

4315

---

**CHRISTIAN NOËL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4320

Maintenant, je vais faire un survol de ceux, des personnes que j'ai nommées tout à l'heure!

Monsieur Paulo Asselin, est-ce qu'il est là?

4325

Monsieur Rénaud Routier?

Michel Horbatuk?

4330

Yves Couture?

Marquis Grégoire?

Thomy Brière?

4335

Bruno Fournier?

Christian Noël?

4340

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Monsieur le Président, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4345

Bonjour.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4350 Bonjour. Question côté acceptabilité sociale! Je me pose la question, étant donné que  
les opérations à perte finalement du parc éolien, de par la loi ou les procédures en cours, ce qui  
fait que le parc éolien opérerait à perte, je voudrais savoir, ces pertes-là sont transformées en  
combien de centaine de millions en chiffre d'affaires, vis-à-vis L'Unique, ou s'il y en a d'autres, ou  
transformées en prospérité vis-à-vis de L'Unique ou de la compagnie, ça va être transformé en  
4355 quel chiffre d'affaires, ça, par année, prévu pour la première année d'opération?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4360 OK. Regardez, vous voulez savoir, le fait que les tarifs, le fait qu'Hydro-Québec achète  
l'électricité à un prix plus élevé qu'elle ne le vend, c'est la réponse qu'on a eue hier d'Hydro-  
Québec...

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4365 Oui, parce que ça a confirmé justement, et à ce moment-là, la question se pose. C'est  
quoi qui va être le chiffre de vente, chiffre d'affaires, profits nets, le pourcentage des profits nets,  
ce genre de question là.

Et puis j'ai une autre question qui suit après ça.

4370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va les prendre une par une.

4375

Vous voulez savoir le profit, le chiffre d'affaires du promoteur?

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4380 Bien en réalité, c'est parce que je connais pas vraiment, si c'est le promoteur, la  
compagnie, on parle de partenariat, tout est très vague là-dedans. Je poserai des questions plus  
tard, là.

4385 Mais en fin de compte, la question qui me préoccupe, c'est le principe d'opérer un parc  
éolien à perte qui va finalement être subventionné par le consommateur en général. Il va se  
transformer en prospérité pour une personne, combien de personnes, à quel montant, à quelle  
hauteur, de quelles centaines de millions que ce transfert de propriété là va se faire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4390

On prend la question. Est-ce que vous allez opérer votre parc éolien à perte?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4395 Monsieur le Président, je pense pas que la question est acheminée au promoteur. Manifestement, on n'opérera pas à perte, mais je crois comprendre de la question qu'Hydro-Québec va perdre de l'argent, et donc, la question, c'est de savoir combien qu'ils vont perdre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4400 Est-ce que c'est ça votre question?

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4405 Non. La question, bien non, c'est sûr que, je comprends la réponse qu'on vient d'avoir, mais non, la question est de savoir, c'est quoi finalement qui va être le chiffre d'affaires, chiffre de vente brut prévu pour la première opération de ce parc éolien là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4410 Quel est votre chiffre de vente d'électricité que vous nous avez fourni hier?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4415 Oui, en fait, je vais demander à monsieur Pierre-Luc Cormier de compléter ma réponse. On se souviendra que le chiffre exact est indéterminé à cause de la formule paramétrique de prix qu'on a...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4420 C'est une approximation en fonction du tarif que nous avons eu hier.

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

4425 Pour la première année, c'est estimé entre quarante-cinq (45 M\$) et cinquante millions (50 M\$) de chiffre d'affaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4430 Quelle est votre deuxième question?

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4435 Quarante-cinq-cinquante millions (45 M\$-50 M\$) de chiffre d'affaires ou profit brut? J'ai un peu de misère avec ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le chiffre d'affaires, c'est le profit brut?

4440 **PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

C'est un chiffre d'affaires, donc les revenus générés par la vente d'électricité.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4445

Le chiffre d'affaires et revenus qu'il a dit? Donc ce sont les revenus?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4450

Oui.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4455

Les revenus? OK. A ce moment-là, je sais pas si ma question – je peux tu clarifier celle-là?

OK, les revenus, à ce moment-là, représenteraient quel pourcentage? J'ai bien compris que c'est des revenus qu'on a mentionnés, ils représenteraient quel pourcentage du chiffre d'affaires ou des ventes brutes?

4460

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

4465

Les revenus dont je parle, c'est le chiffre d'affaires, donc c'est de quarante-cinq (45 M\$) à cinquante millions (50 M\$) qui sont les revenus générés, qui est le chiffre d'affaires. Donc c'est la même chose.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4470

OK. Alors à ce moment-là, le pourcentage de profit net du chiffre d'affaires brut, ce serait quoi, sans lui demander des choses qui seraient peut-être, je sais pas...

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur le Président, ça, on donnera pas de réponse à ça.

4475

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

J'ai pas compris, excusez.

4480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est que c'est une donnée qui est confidentielle.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4485

Ah bon, OK!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4490

Puis pour la Commission, pour l'instant, elle n'est pas intéressée à connaître exactement le profit net de l'entreprise.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4495

Bien, définitivement il doit y avoir des profits prévisionnels indiqués, je présume, dans son projet, étant donné que, je pense que c'est d'intérêt public, vu que l'argent des subventions, appelez ça comme on veut, le collatéral qui est donné aux banques de par la garantie d'Hydro-Québec, où est-ce qu'est la barre à ce moment-là entre ce que c'est qui est l'intérêt public puis l'intérêt singulièrement privé?

4500

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien je veux dire, ça nous amène pas à prendre position sur le projet sur le plan environnemental, comprenez-vous!

4505

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Non, ça, je veux pas glisser là-dedans, mais OK.

4510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour l'instant, je vais consulter mon collègue!

Alors qu'est-ce que vous voulez savoir exactement?

4515 **PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Ce que je veux savoir exactement, c'est ce qu'il a dit, lui, ou ce que j'ai entendu, excusez, c'est que le chiffre d'affaires serait les profits bruts de cinquante millions (50 M\$) par année, si j'ai bien compris.

4520

C'est bien ce que j'aurais compris?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4525

Oui, et ensuite, qu'est-ce que vous voulez?

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4530

A ce moment-là, je voulais savoir c'est quoi qui serait le pourcentage de profit net, à partir de ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4535

C'est une donnée qui est confidentielle, qui n'est pas requise pour les besoins de notre Commission.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4540

Ah bon, OK, d'accord.

Alors je passe à la deuxième?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4545

Ça vous en fait combien, là?

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4550

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une petite dernière.

4555

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Ah oui, je pensais que c'était toute la même.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4560 Pour ne pas dire une troisième, là, mais une petite dernière!

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4565 OK, une petite dernière.

A ce moment-là, ce que je me demande, c'est que tous les participants, la plupart sont des propriétaires terriens qui sont venus ici, puis qui ont été harcelés depuis deux (2) ans avec...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4570 Là, vous donnez des commentaires. Je vous prie de donner une question.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4575 Ah excusez, c'est un commentaire, ça? Alors OK, je retire mon commentaire.

4580 Alors à ce moment-là, je veux savoir s'il y a des compensations, étant donné qu'Hydro-Québec opère dans le domaine de la perte et puis de déficit, je veux savoir s'il y a des compensations de prévues pour ces propriétaires terriens qui ont été et qui sont encore d'ailleurs obligés de se déranger, faire des recherches, s'amener ici, consulter depuis des journées, on est obligé de payer des gens pour nous remplacer, de payer la production sur les terres, alors je veux savoir si Hydro-Québec ou si le système quelque part a prévu, pour ces propriétaires terriens là, puis même les élus qui sont ici...

4585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça suffit!

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

4590 ... des montants ou des redevances pour ces gens-là.

4595 Parce que tout le monde qui est ici, ils sont payés grassement alors que nous, on l'est pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Noël, ça suffit.

4600 **PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

OK.

4605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'il y a des subventions qui sont prévues dans le cadre de l'appel d'offres?

4610 **PAR M. RICHARD POIRIER:**

Il y a aucune subvention de prévue dans le cadre de l'appel d'offres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4615 C'est la réponse.

**PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Ah, merci, on s'arrangera avec ça tant qu'on pourra, merci.

4620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Les commentaires sont le 5 octobre, vous viendrez nous le dire le 5 octobre.

4625 **PAR M. CHRISTIAN NOËL:**

Je vous remercie de l'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4630

Maintenant, je suspends la séance pour l'heure du souper et nous reprenons à sept heures (7 h).

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 SEPTEMBRE 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

4635

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4640

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.